



ASSEMBLEA DI
CORSICA

RESU CONTU IN EXTENSO 2024 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2024



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
1^{mu} è 02 di FERRAGHJU DI U 2024
1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
1^{er} et 02 FÉVRIER 2024**

(2^{da} ghjurnata / 2^{ème} journée)



**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 1^{mu} È 2 DI FERRAGHJU DI U 2024
1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 1^{er} ET 2 FÉVRIER 2024**

**SUNTA di a 2^{da} ghjurnata : VENERI u 02 di FERRAGHJU di u 2024
SOMMAIRE de la 2^{ème} journée : VENDREDI 02 FÉVRIER 2024**

Reprise de la séance à 10h06	
Secrétaire de séance : Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI	
Présentation des travaux de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS , présidente de l'Assemblée de Corse	6
<u>RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 009 : Resu contu di a Cummissione di u Sviluppo Economicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente relativu à a Guvernanza di l'Acqua in Corsica	
Rapport n° 009 : Relevé de conclusions de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement relatif à la Gouvernance de l'Eau en Corse	
Présentation des travaux par Mme Nadine NIVAGGIONI , Présidente de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	7
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Charlotte TERRIGHI	15
Mme Véronique PIETRI	17

M. Saveriu LUCIANI	19
M. Jean-Jacques LUCCHINI	23
M. Don Joseph LUCCIONI	24
Mme la Présidente MAUPERTUIS	26
M. Gilles GIOVANNANGELI, <i>Conseiller exécutif, président de l'OEHC</i> , en réponse aux intervenants	27
Mme Nadine NIVAGGIONI, présentation amendement	34
Mme la Présidente MAUPERTUIS	34
Vote amendement	34
PRISE d'ACTE	34
M. le Président SIMEONI	35
<u>INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS</u>	
Raportu n° 022 : Creazione di un serviziu di trasportu stradale di passageri pè a Restonica	
Rapport n° 022 : Création d'une ligne de transport routier de voyageurs pour la desserte de la Restonica	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI , Président du Conseil exécutif de Corse	36
M. Hyacinthe VANNI préside la séance	
Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance	40
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	41
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Pierre GHIONGA	41
Mme Vannina BORROMEI	43
M. Pierre GHIONGA	45
Mme la Présidente MAUPERTUIS	45
M. Petru Antone FILIPPI	45
M. Jean-Baptiste ARENA	46

En réponse, M. le Président du Conseil exécutif	47
VOTE rapport	49
SUSPENSION DE SEANCE A 12h18 / REPRISE A 12h57	
<u>MUZIONE / MOTIONS</u>	
Motion N° 2024/O1/002 déposée avec demande d'examen prioritaire par tous les groupes de l'Assemblée de Corse, Pierre Ghionga non inscrit ainsi que la Présidente de l'Assemblée de Corse : Soutien aux employés du groupe Casino en Corse Présentation de la motion par Mme Serena BATTESTINI du groupe Core in Fronte.	51
<i>Prises de paroles :</i>	
M. Louis POZZO DI BORGO	52
M. Saveriu LUCIANI	53
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	54
M. Alex VINCIGUERRA, avis du CE	54
M. le Président SIMEONI	57
Mme la Présidente MAUPERTUIS	58
VOTE motion	58
Motion N° 2024/O1/003 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Fà Populu Inseme » : Changement du cadre réglementaire du diplôme national du brevet et recul de l'utilisation des langues dites « régionales » Présentation de la motion par Mme Françoise CAMPANA	58
<i>Prises de paroles :</i>	
M. Saveriu LUCIANI	59
Mme la Présidente MAUPERTUIS	59
M. le Président SIMEONI, avis du Conseil exécutif	60
Amendement	60
VOTE amendement et motion	61

Motion N° 2024/O1/005 déposée avec demande d'examen prioritaire par tous les groupes de l'Assemblée de Corse, Pierre GHIONGA, non inscrit ainsi que la Présidente de l'Assemblée de Corse : Soutien suite à un article de presse mettant en cause le Président du Conseil exécutif de Corse et une délibération de l'Assemblée de Corse. Présentation de la motion par M. Jean BIANCUCCI du groupe Fà Populu Inseme	61
M. Pierre POLI demande suspension de séance	63
SUSPENSION DE SEANCE A 13h33 / REPRISE A 14h03	
Mme la Présidente MAUPERTUIS, lecture motion modifiée	63
VOTE motion modifiée	64
M. le Président SIMEONI	64
SUSPENSION A 14h06 / REPRISE A 16h35	
RESOLUTION RELATIVE A LA SITUATION DES AGRICULTEURS	
Mme la Présidente MAUPERTUIS	65
M. le Président SIMEONI	65
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, lecture de la résolution	66
VOTE résolution	67
LA SESSION EST LEVEE A 16H44	

La séance est reprise à 10 h 06 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous invite à prendre place, s'il vous plaît. Je demande à tous les groupes de rejoindre l'hémicycle. Merci.

Conformément à ce qui a été décidé en commission permanente organisationnelle, nous allons examiner aujourd'hui un rapport qui a été produit par la commission du développement économique. Il s'agit d'un rapport relatif à la stratégie en matière de gestion de l'eau.

Ce travail a été réalisé par la CDENATE donc de l'Assemblée de Corse, en relation, bien évidemment, avec l'Office hydraulique et son président que je salue.

Plusieurs réunions importantes ont eu lieu, des auditions également et vous a été transmis un rapport qui dessine un certain nombre de scénarii relatifs à la gestion de l'eau et surtout à la question de la gouvernance de l'eau.

Il est d'usage que ce soit, et c'est bien normal, la présidente ou le président de la commission qui rende compte de ce travail réalisé par les commissaires.

Donc, je passe tout de suite la parole à Madame Nadine Nivaggioni, présidente de la CDENATE.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 009 : Resu contu di a Cummissione di u Svilupp
Economicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente
rilativu à a Guvernanza di l'Acqua in Corsica**

**Rapport n° 009 : Relevé de conclusions de la Commission du
Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et
de l'Environnement relatif à la Gouvernance de l'Eau en Corse**

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Signore Presidente di l'esecutivu è Signore Presidente di l'Uffiziu
idrolicu di a Corsica, avete dumandatu à a cummissione di travaglià nant'à issu
sugettu di a guvernanza di l'acqua.

Ci simu adduniti parechje volte. Avemu inviatu u direttore di
l'Agenzia di l'acqua. Avemu scambiatu assai incù un cunsigliere esecutivu di a
Martinique, incù u direttore generale di l'uffiziu di l'acqua di a Reunione è avemu
travagliatu dinù incù i servizii di a missione di l'acqua di a CDC è di i vostri
servizii di l'esecutivu, una persona chì hà travagliatu incù noi dinù.

Je vais essayer d'être synthétique, je ne vais pas m'étendre sur les enjeux
mondiaux. On va se focaliser très vite sur les enjeux locaux puisqu'on sait qu'à
l'échelle mondiale aujourd'hui, à l'échelle planétaire, la problématique de l'eau est
centrale.

Aujourd'hui, 9 grands pays possèdent 60 % de la ressource en eau
douce. Donc évidemment, on peut comprendre qu'il y ait des distorsions entre les
différents pays ou continents même. Nous avons aujourd'hui des déplacements de
populations réguliers liés aussi à l'absence ou la raréfaction de l'eau.

Donc, on va se focaliser sur nos enjeux locaux. Ici, on commence à
connaître de façon régulière des problèmes récurrents de sécheresse, avec
notamment une inégalité des précipitations sur l'ensemble de l'île. On sait, par
exemple, cette année qu'entre Casamozza et un petit peu au sud d'Aleria, il n'y a
pratiquement pas eu de précipitations. Il y en a eu un peu plus sur d'autres
territoires. Donc, des inégalités au niveau des précipitations.

Il y a aussi dans ce cas-là, lorsque la sécheresse frappe, des risques de pollution, on l'a vu dans certaines retenues d'eau, le risque de développement de cyanobactéries, risque de pollution dans nos cours d'eau en plein été. Et pour ça, évidemment, un des grands enjeux, c'est la poursuite de nos équipements et de nos ouvrages hydrauliques.

Aujourd'hui, et c'est l'Office hydraulique qui interviendra plus précisément là-dessus sans doute, nos barrages ne répondent plus complètement aux pics de l'été, sont évidemment frappés aussi par ces épisodes de sécheresse. Il y a à réfléchir sur d'autres typologies, d'autres types d'ouvrages. Ce n'est pas l'objet de notre rapport et je ne m'étendrai pas là-dessus. Mais de plus en plus, nous parlons de retenues collinaires sur certains bassins versants qui pourraient alimenter certains territoires et permettre le développement d'une agriculture peut-être à des altitudes un petit peu différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui.

Il y a aussi évidemment la modernisation de nos réseaux d'eau potable et d'assainissement. Il y a de nombreux maires ici et des représentants d'intercommunalités, ils savent exactement de quoi nous parlons puisque la potabilité de l'eau n'est pas encore garantie dans tous les villages. Il arrive fréquemment qu'il y ait des arrêtés préfectoraux ou des arrêtés communaux qui mentionnent de ne plus utiliser l'eau qui arrive au robinet parce que l'eau n'est pas potable. Donc, ce n'est pas un épiphénomène, c'est quelque chose qui arrive dans des petites communes assez régulièrement.

Donc, garantir la potabilité de l'eau et éviter aussi la pollution à cause d'une insuffisance ou de manque de réseaux d'assainissement puisque tous les villages ne sont pas non plus connectés au réseau de stations d'épuration.

Un des enjeux qui, selon nous, paraît important, c'est le prix de l'eau. Là aussi, nous avons des inégalités très importantes sur l'ensemble du territoire. Certains villages viennent à peine d'avoir installé des compteurs et ça a été une difficulté, même pour les populations, d'admettre un prix de l'eau au forfait. Mais ce sont des sommes qui sont généralement dérisoires. Et puis on a ensuite des prix très différents en fonction d'un système en régie, d'un système de sous-délégation d'une entreprise privée, ou encore différent si c'est l'Office hydraulique. Donc à un moment donné, il faudra qu'on arrive à un prix qui se rapproche du prix unique.

Les différences évidemment sont très souvent liées aux investissements qui ont été réalisés, mais il y a d'autres aspects aussi qui rentrent en ligne de compte, évidemment. La lourdeur de certaines entreprises, eh bien, les Corses le payent aussi sur le prix de l'eau à la fin, lorsqu'ils reçoivent leur facture. Donc, il faut absolument que nous nous penchions sur ce prix et que l'on se rapproche d'un prix unique.

Il y a aussi la participation à la lutte contre les incendies. C'est une participation qui se résume à la mise en place de bornes à incendie ou de cuves HBE ou de points DFCI. On a vu qu'il y a même des partenariats qui se sont liés entre parfois l'Office hydraulique et les SIS. Mais je ne m'étendrai pas là-dessus, c'est vraiment mineur, je dirais.

Nous devons évidemment prendre en compte les aspects démographiques, non seulement les pics de la saison touristique chaque année, mais les arrivées massives, vous en avez parlé hier, Madame la Présidente, et je crois que ça a été aussi développé dans Corsica Pruspettiva. C'est un élément dont on doit tenir compte, l'évolution de notre démographie, et équiper nos installations en fonction de ces évolutions.

Enfin, et ça sera essentiellement là-dessus que va porter notre réflexion, c'est domicilier la compétence intégrale de l'eau à la Collectivité de Corse et on va pouvoir vous proposer quelques scénarii.

Quelle est l'organisation aujourd'hui de la gouvernance actuelle ? Il y a au sommet l'agence de l'eau, l'agence de l'eau qui unit le Rhône, la Méditerranée et la Corse. Il faut qu'on ait bien en tête le périmètre, ça part de Vesoul en haut de la Franche-Comté, vous voyez un petit peu où ça se situe, en descendant par Lyon, Grenoble, Valence pour arriver jusqu'au delta du Rhône en Camargue, pour aller de Nice sur la partie littorale jusqu'à Montpellier.

Donc, vous mesurez bien ce périmètre qui est immense puisqu'il y a 4 grandes régions dans ce périmètre : Bourgogne/Franche-Comté, Rhône, je ne sais plus avec qui ils sont maintenant, le Rhône et autre chose ; il y a ensuite Alpes-Provence-Côte-d'Azur et l'Occitanie. Donc le territoire est immense. Les problématiques évidemment ne sont pas du tout les mêmes puisqu'en termes de densité, ça correspond à 15,8 millions d'habitants. L'économie industrielle est très importante, avec d'autres problématiques que les nôtres.

Il y a ensuite des parcs nucléaires qu'il ne faut pas négliger non plus. Le nucléaire demande énormément d'eau et avec des traitements importants parce que l'eau est ensuite rejetée dans les milieux naturels. Donc, des problématiques très importantes de traitement de l'eau. Et puis ensuite, des cours d'eau qui n'ont pas les mêmes dimensions que les nôtres, non seulement le Rhône, mais tous ses affluents et l'estuaire du Rhône qui correspond à une grande région et la problématique des eaux de transition n'a rien à voir avec évidemment l'embouchure du Golo ou du Prunelli. Donc, vous vous rendez bien compte que la dimension est complètement différente et nous sommes dans cette agence de l'eau.

L'agence de l'eau, je rappelle ses missions. Un, c'est évidemment de posséder toute la connaissance à savoir, elle fait réaliser et tout remonte à l'Agence de l'eau, tous les diagnostics au moment des cycles de gestion puisque nous avons différents cycles de gestion et là, nous rentrons dans un nouveau programme et donc, un nouveau cycle de gestion. A ce moment-là et en permanence, des diagnostics sur la qualité des eaux ou sur la pollution sont menés. Tout ça est centralisé au niveau de l'Agence de l'eau. Il y a donc une connaissance très importante non seulement de l'eau, mais des milieux aquatiques et des milieux naturels.

Il y a ensuite une deuxième mission, c'est l'appui à l'élaboration du SDAGE, donc c'est une mission très importante.

Il y a ensuite le prélèvement de la redevance. Une des particularités de ce domaine, on le dit, ça fait partie du système, c'est que l'eau paie l'eau, c'est-à-dire que par la redevance, on réinvestit, grâce à la redevance, on réinvestit dans les ouvrages et on essaye autant que possible avec d'autres apports financiers bien sûr, mais globalement, on fonctionne en circuit fermé, je dirais.

Ensuite, il y a la redevance de l'eau et j'en oublie peut-être un autre, oui, un élément essentiel, c'est les dispositifs d'aide qui sont mis en place à travers les différents programmes.

Nous venons de finir le 11^{ème} programme. Actuellement, l'Agence de l'eau a travaillé sur le 12^{ème} avec les différents bassins, mais c'est essentiellement l'Agence de l'eau qui établit ces programmes et comprenez bien, par rapport à ce que je vous ai dit tout à l'heure, que dans le 12^{ème} programme, comme dans les précédents, les problématiques qui sont celles de Rhône Méditerranée n'ont rien à voir, ou on peut de choses à partager, avec la problématique de la Corse. Il y a une adaptation qui est assez faible quand même.

Donc, une agence de l'eau qui a un poids très important avec plusieurs comités de bassins et la Corse a son propre comité de bassin. C'est la mission eau qui est le secrétariat technique de l'Agence de l'eau. Donc, dans ce comité de bassin, en fait, c'est un parlement où tout se discute à partir des orientations et du programme de mesures qui a été établi par l'Agence de l'eau. Il établit le SDAGE avec la mission eau et la DREAL. Ensuite, il y a la compétence de l'Office hydraulique qui est, lui, l'aménageur. Il y a la mission eau qui a une mission stratégique, c'est au sein de ce service, la mission eau au sein de la Collectivité, que se décident les orientations en matière de politique de l'eau.

Je crois que là, il faut qu'on s'arrête quelques instants. L'Office hydraulique qui existe, qui a été créé il y a quelques années de ça maintenant, a une mission d'aménageur.

L'Office hydraulique gère un certain nombre d'ouvrages appartenant à la Collectivité de Corse. Il assure l'alimentation en eau de la région bastiaise et donc, il n'est pas seulement sur l'eau agricole, il a aussi la gestion de l'eau potable d'une partie de la Plaine orientale Nord et de Bastia.

Un des constats, il y a peut-être insuffisamment de concertation entre la mission eau et l'Office hydraulique depuis que ces 2 outils existent. Il y a certainement à concevoir des améliorations sur ce plan.

En 2002, nombre de compétences ont été transférées à la Collectivité de Corse dans le domaine de l'eau. On peut dire que l'État qui est partie prenante de cette grande organisation, de cette large organisation, sa mission aujourd'hui se résume à la surveillance, à la protection de l'eau et à la police de l'eau. Alors, quand je dis se résume, ce sont quand même des missions qui sont importantes puisqu'elles déterminent le programme de surveillance de l'eau. Elle a en charge le classement des cours d'eau et elle travaille aussi sur la stratégie de bassin, sur la problématique des inondations. Donc voilà un petit peu cette organisation qui est très complexe.

Je pourrais dire qu'une des réflexions qui a été la nôtre, c'est que finalement, cette organisation fait partie d'un des derniers vestiges que l'on a connu dans d'autres secteurs, à savoir dans le domaine de l'éducation par exemple, où il y avait l'académie de Corse qui était reliée à PACA et pourtant, ce n'était pas si loin. Là, c'est un des derniers vestiges où la Corse est reliée à l'hexagone et remonte très loin dans l'hexagone avec des problématiques complètement différentes. Aujourd'hui, depuis le début des différentes étapes de la décentralisation, ça devient quelque chose qui n'a plus de sens.

Nous avons échangé avec la Martinique, je vous l'ai dit tout à l'heure et la Réunion qui ont obtenu la création d'un office de l'eau et qui ont de nombreuses compétences. Ils n'ont pas toutes les compétences, mais ils ont de nombreuses compétences. Le système duquel nous souhaiterions nous rapprocher dans les trois scénarii qui nous paraissent intéressants, est plutôt le système qui est établi en Sardaigne. À savoir, depuis 2006 où la Sardaigne a été confrontée à de graves problèmes de sécheresse et de manque d'eau, ils avaient déjà certaines compétences dans ce domaine, mais là, tout a été délégué à la région. Aucune décision dans ce domaine n'est prise en dehors de l'île sarde. Donc, c'est un système qui nous paraît assez intéressant.

Je vais vous soumettre les cinq scénarii sur lesquels nous nous sommes penchés. Je vais aller de celui qui est une légère déclinaison de l'actuel jusqu'à celui qui nous semble le plus proche et le plus intéressant, non seulement dans l'organisation de la Corse actuelle, mais qui le serait d'autant plus dans

l'organisation de la Corse autonome que nous sommes en train d'essayer de construire tous ensemble.

Scénario 1 : c'est une agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse avec un programme d'intervention pour chacun des deux bassins. Je vous ai dit tout à l'heure que l'Agence de l'eau aujourd'hui avait un programme. On imaginerait dans ce premier scénario, une agence de l'eau avec un programme Rhône Méditerranée et toujours cette même agence de l'eau avec un second programme qui serait exclusivement celui de la Corse.

Evidemment, il y aurait des adaptations à nos spécificités, mais il y aurait peu de changements puisque le programme serait quand même voté par le conseil d'administration de l'Agence de l'eau et là, dans ce conseil d'administration de l'Agence de l'eau, nous savons que nous avons une très faible représentation. Dans les 38 représentants du conseil d'administration, la Corse n'en a que 3 dont le préfet de Corse.

Ce programme serait encore présidé par le préfet Rhône Méditerranée et ce scénario aurait assez peu d'intérêt puisque nous serions trop dépendants, nous renforcerions pratiquement le rôle de l'État.

Second scénario : c'est une agence de l'eau propre à la Corse, selon le modèle hexagonal, c'est-à-dire un établissement public d'État. Donc là, il y aurait un président qui serait certainement le Président de l'Exécutif, avec un président du conseil d'administration qui serait certainement le préfet de Corse, avec un renforcement du rôle de l'État, ce qui demanderait des moyens, évidemment, supplémentaires pour gérer de cette façon-là, mais l'État aurait besoin de renfort et donc c'est assez peu intéressant aussi. C'est le même système que celui hexagonal au sein de la Corse, mais ça aurait peu d'intérêt.

Le 3^{ème} scénario serait une agence de l'eau au sein de la CdC, avec une institution du bassin de Corse. C'est un scénario qui a déjà été envisagé en 2004. On en a discuté, je m'en souviens puisqu'on était déjà dans cette Assemblée et cela avait fait partie d'un débat important. L'Assemblée de Corse aurait le rôle de conseil d'administration, elle voterait les redevances et le programme d'intervention, après avis du comité de bassin.

A la CdC, il y a déjà la mission eau qui porte un certain nombre de missions, à savoir la planification, la connaissance, elle a déjà une certaine connaissance, elle est sur la stratégie, elle possède donc déjà un socle d'activités, de prérogatives qui pourrait être renforcé, ce serait l'attribution des aides par exemple. Elle a déjà une assistance technique à la CDMA et au SATEP. Donc, tout cela pourrait être renforcé, mais il y a déjà une bonne base puisqu'il y a déjà des habitudes dans les fonctionnements actuels.

Mais par contre, il y a une carence importante : c'est que la redevance n'a jamais été une des prérogatives de la mission eau ou d'un quelconque outil de la Collectivité de Corse, et ça serait complètement nouveau. Donc, ça voudrait dire un service pour la perception de la redevance. Imaginez, en tous les cas, une relation forte entre la CdC, cette mission eau, et les offices. Imaginez aussi un transfert de personnels de certains offices vers la CdC ou même des personnels de l'État.

Donc, c'est un scénario qui serait peut-être moins cher que celui que la commission vous propose après, mais qui demande dans tous les cas un transfert de moyens financiers et humains important.

Le 4^{ème} serait l'institution d'un bassin de Corse à un office de la CdC. Là, il faudrait choisir un office. Le socle pour l'instant n'existe pas et il n'existe dans aucun office. C'est-à-dire que le socle dont je vous parlais est plutôt développé par la mission eau. Donc c'est un socle nouveau. Il faudrait là aussi imaginer un transfert de la mission eau dans cet office et des personnels de l'État aussi pour venir renforcer les différents services, les différentes missions ; une adhésion évidemment des personnels pour que ça fonctionne bien et peut-être les reclasser ailleurs si ça ne convenait pas à ces personnes, puisque nous l'avons vu au moment de la fusion même de la collectivité unique, il peut y avoir à un moment donné des reclassements lorsque les personnels n'adhèrent pas à une fusion.

Donc, on peut imaginer une solution qui aurait les mêmes prérogatives que celles que je viens d'évoquer précédemment, mais pour laquelle le socle n'a pas été exercé par un de ces offices. Et il faudrait évidemment, comme je vous l'ai dit, choisir l'office, parce que ça pourrait être ou l'Office hydraulique ou l'Office de l'environnement.

Enfin, le dernier, c'est l'institution du bassin de Corse qui serait un nouvel EPA de la CdC, un établissement public administratif. Il créerait, selon nous, une nouvelle dynamique. Il y aurait des personnels qui appartiendraient à la CdC, des personnels qui appartiendraient à l'Office hydraulique, des personnels qui appartiendraient à l'Office de l'environnement, et certainement de l'État qui viendraient constituer cette institution du bassin de Corse.

Ce qui est remonté, c'est que les personnels doivent arriver à partager une vision, et pour que ça marche, ça doit être la condition sine qua non, et c'est un des scénarios qui nous paraît intéressant.

Imaginer une intégration par palier peut être, si le bloc ne se faisait pas d'un seul coup, avec une coordination à mettre en place par étape, pourquoi pas. Il y a deux possibilités, le faire en une seule fois ou par étape.

Dans tous les cas, il est important et nécessaire, plus qu'important, il est nécessaire qu'il y ait une solidarité des bassins métropolitains. C'est quelque chose qui existe dans les DOM, c'est inscrit dans la loi. Et ce bassin de Corse, cet établissement public administratif aurait aussi la mission de la redevance.

Dans les deux derniers scénarii, il y a un point fort aussi, je ne l'ai pas évoqué, j'ai oublié de vous en parler, c'est qu'aujourd'hui, l'Agence de l'eau rétribue à l'Office français de la biodiversité une somme très importante : c'est à peu près 100 M€ par an. C'est une décision qui se fait par la loi de finances et si demain nous créons un office, un bassin de Corse avec un EPA, il n'y aurait pas cette contrainte. Les DOM, par exemple, n'ont pas à émarger, à financer l'Office français de la biodiversité. Donc, c'est un allègement conséquent en matière de charges.

Voilà, Monsieur le Président de l'Exécutif, voilà Madame la Présidente, la restitution des travaux de cette commission. Ça a été un travail très intéressant. Nous vous le soumettons au débat aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Madame la Présidente, pour cet exposé très clair, très complet sur la ressource en eau d'une part, les modalités de gouvernance actuelle mais leurs limites et les scénarii possibles d'évolution.

Donc la parole est à l'Assemblée. C'est un rapport d'information de la commission, mais bien évidemment le Conseil exécutif peut s'exprimer puisque je sais que vous avez échangé, vous avez été auditionné aussi, et on vous en remercie, au sein de la commission.

Donc la parole est à qui veut la prendre. Charlotte TERRIGHI, je vous en prie.

Mme Charlotte TERRIGHI

Merci, Madame la Présidente.

La Présidente NIVAGGIONI, a déjà fait un grand tour d'horizon, mais je me dois de reprendre certains thèmes.

Nous savons tous l'enjeu majeur que constitue la gestion de l'eau au niveau mondial, et pour preuve, en ce moment l'Espagne connaît la pire sécheresse depuis un siècle et Barcelone passe en état d'urgence, et rationne son eau au mois de février, c'est dramatique.

Notre territoire n'échappe pas à cette logique et par ce fait, depuis des décennies, la maîtrise de la ressource hydraulique, son stockage et son potentiel énergétique reviennent au cœur des préoccupations.

Sur notre île, déjà en 1987 (presque 40 ans), EDF avait prévu 4 gros barrages. Nous en avons 3.

En 2020 le plan Acqua Nostra privilégiait la rehausse des infrastructures existantes et les retenues collinaires. Sage décision restée au stade de la prévision.

Il faut bien le dire, les avancées dans ce domaine sont très modestes. Et pourtant, je me tourne vers vous, Madame la Présidente de l'Assemblée, avec et grâce à Corsica Prospettiva, nous connaissons, non seulement l'impact du changement climatique, mais surtout, l'urgence à agir. C'est sûrement pour cela que les agences de l'eau en ont fait l'un de leur principal fil conducteur.

Aujourd'hui, nous sommes là pour nous demander où seraient les solutions.

Vous nous en proposez une, celle de la gouvernance.

Les agences de l'eau, établissements publics d'État, assurent cette mission d'intérêt général visant à gérer et préserver les ressources en eau, mais également les milieux aquatiques. Elles ont pour fondement d'être au plus près des territoires. Voilà l'argument principal qui nous pousse à penser qu'une agence de l'eau locale assurera ces missions avec plus d'efficacité car plus au fait des spécificités de notre territoire, plus au fait des connaissances du terrain, et surtout, plus au fait des priorités, voire des urgences.

A cela, vient se rajouter qu'à bassin hydrographique = agence de l'eau.

Alors pourquoi le bassin corse devrait-il faire exception ? La Corse a son comité de bassin, véritable parlement de l'eau, vous l'avez dit Mme NIVAGGIONI, il élabore le SDAGE. Et l'agence de l'eau en coordonne son application. Il y a donc là une logique organisationnelle implacable... Un bassin corse, un comité de bassin propre à la Corse, un SDAGE. Voilà les trois composantes d'une agence locale de l'eau. Ce principe ne fait donc pas débat pour nous. Et même si l'objet du présent rapport est de prendre acte des travaux menés, on va aller jusqu'à l'étude de la gouvernance, bien sûr.

Donc, quelle gouvernance pour cette agence de l'eau ? C'est là, bien évidemment, que tout se corse...

Vous nous proposez 5 scénarii, puisqu'un 5^{ème} s'est rajouté par voie d'amendement hier et que nous voterons, bien sûr, puisque c'est un rajout.

Pour nous, une agence de l'eau propre à la Corse mais qui resterait étatique, avec un véritable organe décisionnel, fait de membres issus de notre territoire, c'est-à-dire 37 membres pour décider ce qui va se passer ici chez nous, nous paraît être le scénario qui, avec rapidité, puisque juridiquement facile à mettre en place, être le mieux placé pour nous doter des moyens nécessaires, à rentrer très vite dans l'efficacité et le pragmatisme. Et là où par la présence d'un préfet, vous voyez une mise sous tutelle, nous, nous voyons collaboration et partenariat. D'ailleurs, instance où pourraient se discuter les conditions d'acceptabilité des dossiers.

Nous vous disons, restons réalistes. Il nous faut, pour ce qui est des compétences d'une agence de l'eau, aller vite dans l'opérationnel. Notre devoir nous impose de répondre à l'urgence du changement climatique, surtout que le cycle de l'eau douce, fait partie des six limites planétaires d'ores-et-déjà dépassées.

Nous avons avec le scénario 2, la possibilité de mettre la Corse sur la voie de la sécurité. Et si vous nous avez laissé le choix de ce scénario, c'est que sûrement, comme nous, vous avez bien pressenti que les trois autres propositions de gouvernance contribueraient à alourdir le fonctionnement de la Collectivité de Corse déjà contrainte financièrement (sujet ô combien d'actualité...).

La réduction du nombre des agences et offices a déjà été évoquée dans cet hémicycle, notamment par notre ami ANGELINI, allant ainsi vers ce qui semblerait être une meilleure organisation de notre collectivité. La prudence nous fait dire aujourd'hui que l'élargissement des organismes territoriaux ne serait pas pertinent avec à la clef un bouleversement statutaire qui in fine s'avèrerait peut-être réducteur. Surtout que votre rapport manque cruellement d'éléments chiffrés.

Où en est-on d'une évaluation financière d'une agence locale intégrée à la CDC ? Combien d'agents ? Quel coût ? Où en sommes-nous d'un état des lieux précis de l'assainissement ? La préservation des milieux aquatiques ? Des actions sur les zones humides ? etc. La liste est longue des compétences.

Nous le savons tous, l'eau paye l'eau, et la loi plafonne le montant des taxes encaissables.

Alors rejoignez-nous Monsieur le Président, Madame la Présidente, et faisons dans ce domaine, du pragmatisme et de la prudence, les ADN d'un choix sérieux, sûr et efficace, gage de rapidité dans l'action et d'efficacité dans les résultats d'une agence locale de l'eau, que nous appelons tous de nos vœux.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui d'autre souhaite à intervenir ? Oui, Véronique PIETRI, pour « Core in fronte ».

Mme Véronique PIETRI

Vi ringraziau, Signora Presidenti.

Alors, il y a 2 niveaux de gouvernance : la protection des ressources d'une part et d'autre part leur gestion, et leur mobilisation pour des activités humaines, la consommation directe, l'agriculture ou l'industrie.

Les agences de l'eau mélangent ces deux strates qui pourtant sont souvent antagonistes. Ce modèle de gouvernance est éculé, vous l'avez dit, et un modèle propre à la Corse doit être pensé différemment. Il est évident que nous ne pouvons pas rester en l'état avec une politique de territoire définie avant tout pour le bassin du Rhône.

La Corse n'a pas su mobiliser ses ressources durant ces 20 dernières années. Seul 1 % des eaux depuis est utilement stocké, alors que nos voisins sardes en récupèrent plus de 10 %. Aussi, il faut comprendre qu'un pays comme le nôtre, qui n'a pas fini de s'équiper, ne pourra pas se conformer bêtement à des directives de protection faites d'interdits.

Un autre point fondamental de la politique de l'eau, c'est l'instruction et la délivrance des autorisations des droits d'eau qui, que ce soit pour les prélèvements de surface ou pour les prélèvements souterrains, il faut que par

principe, la CdC ait un droit d'eau permanent et qu'en fonction de l'utilité publique d'une demande, elle refuse ou cède le droit d'eau.

Pour ce qui concerne l'Office français de la biodiversité, qui est intégralement financé par les taxes sur l'eau au nom du principe pollueur/payeur, il est impératif que la Corse soit dotée d'un organisme propre et que son financement soit décorrélé de celui d'une agence corse chargée de la gestion de ses ressources.

Pour ce qui concerne la gestion de l'eau, nos voisins sardes ont deux organes publics de gestion : un outil technique qui stocke et distribue, l'Ente Acque della Sardegna, et un outil de planification, l'Autorità di Bacino.

Alors qu'il y a 25 ans, ils nous avaient sollicités pour mutualiser nos ressources de Corse vers la Sardaigne, aujourd'hui l'inverse est envisageable. Ce douloureux constat est à mettre à l'actif d'une politique de l'eau minimaliste qui nous fait parler chaque année de sécheresse. Et je reprendrai ici une phrase de mon collègue et spécialiste dans ce domaine, Paul-Félix BENEDETTI, quand il dit que « *notre seule sécheresse est cérébrale et qu'il nous reste le ruissellement de nos larmes* », en parlant donc de la politique de l'eau.

Pour finir, donc, oui à deux organismes propres à la Corse : un pour la gestion, la planification et la rationalisation des ressources ; l'autre pour la protection et la sauvegarde de la biodiversité aquatique.

En faire un seul amènerait une contradiction naturelle, car toute action anthropique est néfaste à la nature, donc ne rien faire pour la préserver serait préjudiciable.

Dans l'immédiat en tout cas, il faudrait exiger dès aujourd'hui que le conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse érige la Corse en délégation et que l'on nous dégage de la délégation de Marseille. Avant l'indépendance du bassin corse, demandons au moins son autonomie... comme dans tous les dossiers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Saveriu LUCIANI.

M. Saveriu LUCIANI

Merci.

Dans une autre vie, je me suis occupé un peu de ce dossier. Je siégeais notamment au Conseil national de l'eau, donc je montais souvent à Paris et on posait ce problème de gouvernance, parce que ce qui est important... Alors on pourrait parler de beaucoup de choses, mais moi je pense qu'il ne faut pas déconnecter ce dossier de la vraie problématique qui nous touche aujourd'hui, qui est éminemment politique, c'est la gestion du bien commun. Moi j'aime bien l'expression. On l'a souvent utilisée à l'époque, avec les ministres aussi, avec Nicolas Hulot à une époque, avec Madame Borne aussi, que j'ai rencontrée à Paris à l'époque, Sébastien Le Cornu, qui était aussi en charge des dossiers, en disant que seulement, on a deux gros problèmes : le premier, il est sur la partie investissement, la partie rattrapage... Je n'aime pas le mot « rattrapage » parce que finalement c'est l'histoire qui nous rattrape, mais c'est le climat qui fait l'histoire maintenant et il faut absolument donc un plan Marshall, mais ça vous savez, ça a été voté le 31 juillet 2020, il me semble, le fameux plan Acqua Nostra, dont j'espère qu'il continue allègrement. Mais, je n'ai aucun doute sur cela. En suivant l'actualité, je m'aperçois que finalement on est tous sur la même route et on a tous le même instinct de conservation de peuple.

La question donc de la gouvernance est importante ; la question de la ressource aujourd'hui, elle est éminemment politique.

Ce qui se passe aujourd'hui, notamment dans les territoires palestiniens, me rappelle que, à un moment donné, la ressource hydrique est quelque chose qui est essentiel. C'est l'oasis, c'est la vie, c'est là que commence la tribu.

Et donc, on ne peut pas déconnecter la problématique de la ressource, bien entendu, de la manière dont on va la gérer. Il y a deux grands dossiers finalement.

J'entends bien les scénarios, ils sont intéressants. J'entends surtout le fait qu'on ne peut pas se déconnecter du reste, le reste est essentiel.

Alors on évoque la Sardaigne, je suis allé en Sardaigne trois jours. J'ai vu les grands barrages, j'ai vu le fameux barrage, la digue, ils appellent ça « le dighe », la Diga Eleonora d'arborea, 330 millions de mètres cube, plus de 3 fois ce que la Corse peut avoir en en capacité de stockage EDF et Office compris. Donc 2 milliards de mètres cube, mais on sait pertinemment que le relief sarde, Gennargentu 1 800 mètres ; San Pedrone n'arrive pas à capter systématiquement la ressource. Ça a un impact sur la qualité de l'eau. Ça, il faut qu'on en parle aussi, parce que finalement ce qui intéresse les gens, c'est à la fois le prix, c'est à la fois

la manière dont on gère et la manière dont on peut assurer l'alimentation en eau potable et en eau agricole. N'oublions pas que, hier matin, notre collègue de l'ODARC évoquait l'autonomie alimentaire et il y a aussi ce point-là qu'il va falloir mettre sur la table, on ne peut pas déconnecter tout cela.

C'est pour ça que le schéma français, pardon l'expression, ne me convient pas, ne m'a jamais convenu. Je vous lierai après la conclusion d'Acqua Nostra, elle me semble résumer la problématique. Mais je crois qu'on doit inventer notre propre organigramme, notre propre stade de compétence et d'action. On ne peut pas se permettre aujourd'hui... Je le disais hier, rappelez-vous qu'à Barcelone aujourd'hui on rationne l'eau, comme on la rationne tous les mois d'aout à Rome, c'est à dire à 200, 300 ou 400 km de nous, sur des continents.

Rappelez-vous que la Corse appelle le continent « Terra ferma » historiquement. En terra ferma, on a des gros problèmes avec des massifs autrement plus importants que les nôtres et des ressources autrement plus importantes que les nôtres.

Donc l'idée avancée, bien entendu, elle est liée à la question de la négociation avec Paris aujourd'hui sur un statut d'autonomie.

Moi, j'optais à l'époque, de manière abrupte, pour un office de l'eau qui en gros regrouperait l'ensemble. Pourquoi ? Parce que, et le président de l'Office hydraulique ne me démentira pas, il est à la fois président de l'Office hydraulique, vice-président mais président de fait du Comité de bassin de Corse et aussi de la délégation de la mission eau, c'est-à-dire qu'il chapeaute l'ensemble de la structure, donc ça veut dire qu'on a pratiquement en main, de manière désordonnée peut-être, ou en tout cas désarticulée, les outils. Mais ils ne suffisent pas.

Ils ne suffisent pas parce qu'on a quand même quelques contraintes. Alors je les dis de manière brouillonne, parce que le débat susciterait... Le fait est que à la fois sur le Conseil national de l'eau, il y a des choses à dire, sur le comité de bassin, bien entendu, sur la Sardaigne et sur les exemples ailleurs, mais finalement encore une fois ne déconnectons pas les problématiques de la ressource de la gouvernance.

Je ne m'arrêterai pas sur le 11^{ème} ou 12^{ème} programme. Le 11^{ème} programme, on l'a élaboré nous, il est insuffisant. La Corse est à 1/1, 1€ pour 1 €, je passe les détails... Mais finalement qu'est-ce qu'il va se passer ? Quelles sont les préoccupations des élus ? La nôtre pour commencer, 2026, le basculement.

L'autre préoccupation, c'est aussi les compteurs, on en a parlé tout à l'heure. Dans des villages, il n'y a pas de compteurs. Mais comment on peut aujourd'hui articuler une problématique de stockage, de raisonnement, de sensibilisation, de gestion durable et raisonnable de la ressource, s'il n'y a pas à un moment donné, malheureusement pour les uns et bien heureusement pour les autres, une Corse qui soit équipée, de Tollare jusqu'au sémaphore de Pertusato, de compteurs.

Comment voulez-vous demain qu'on parle d'économie et de rationalité s'il n'y a pas ces éléments élémentaires de la survie d'une ressource ? Parce qu'on parle de survie aujourd'hui.

Donc encore une fois, sur deux ou trois points comme ça, je pense que la vraie question aujourd'hui, c'est : quel poids on aura avec Paris pour imposer une gouvernance, un contrôle et des outils ?

Alors, là-aussi je fais une parenthèse, la question des transferts des personnels entre les offices et la Collectivité, vous savez pertinemment, et là je pense que j'enfonce encore une porte ouverte, il y a une problématique qui est inextricable, parce que les statuts ne sont pas les mêmes, les rémunérations peut-être pas aussi, etc., etc. Je passe, on va certainement en reparler parce qu'on est dans le préambule d'une autre histoire.

Simplement vous dire qu'il y a forcément la question de la souveraineté à poser. Moi je parle volontiers de nation ; la nation Corse, elle doit avoir son indépendance hydraulique. Mais là encore, la déconnexion, gouvernance, ressource, stockage, etc., et je regrette qu'il n'y ait pas ici Julien Paolini et Guy Armanet, je sais qu'il a été retenu par d'autres obligations, mais il y a forcément un lien... L'OFB, on a parlé de l'OFB, l'OFB fait partie aussi de la problématique. Guy ARMANET en a parlé hier, notamment quand on parlait de la Chambre régionale des comptes et de la gestion des espaces naturels et des zones humides, de l'étang de Biguglia, etc., et la partie qui regarde Julien Paolini de l'énergie. On ne peut pas aujourd'hui se déconnecter. Est-ce que la Corse n'a pas intérêt à avoir un office qui gère à la fois son eau, la biodiversité, etc., peut-être avec quelques cases sur le côté, mais aussi l'énergie, l'hydro-énergie ?

Quand vous savez que les barrages EDF vont passer peut-être à la concurrence dans quelques années, ça veut dire que, comme la Sardaigne où je suis allé, il y a une partie des barrages qui sont aujourd'hui en production sous l'autorité de l'autonomie sarde.

Donc voilà, j'essaie de feuilleter le grand livre de la problématique, sans aujourd'hui m'arrêter, parce que je pense, encore une fois, on est au préambule.

Je vais simplement vous dire sur la fin, référez-vous quand même à l'exemple sarde, sans pour autant le copier parce qu'il y a beaucoup de carences, je ne parle même pas des rendements en Sardaigne, du fait qu'il y a une difficulté à approvisionner les barrages. Sauf que bon, ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas stocker, il faudra stocker et on a intérêt à stocker, je vous le dis. Mais en accompagnant tout ça bien sûr, je le redis, de sensibilisation.

Je voudrais simplement vous relire, ça me tient à cœur quand même, la conclusion d'Acqua Nostra, qui me semble résumer la problématique. Après les réponses, bien entendu, je fais confiance à l'intelligence de cette assemblée pour à un moment donné, réussir à trouver une route. Elle n'est pas simple. Elle n'est pas simple parce que, encore une fois, le changement climatique, je ne parlerai pas d'Antoine Orsini ou d'Henri Politi, qui sont les deux membres qui siègent au comité de bassin, au conseil d'administration à Lyon. Henri Politi que j'avais de manière unilatérale nommé parce qu'il fallait quelqu'un de l'Office qui siège à Lyon, où on est sous-représenté, je le concède et je l'avais fait remarquer à l'époque. Donc, pour dire cette conclusion, parce que c'est finalement ce qui me semble porter le discours que nous avons depuis 40, 50 ans, il a trait à la langue, il a trait à la terre, il a trait à l'eau.

Je cite : *« Enfin, quand la planète entière entend se préoccuper de garantir l'accès à l'eau pour tous », je faisais référence à des territoires kurdes par exemple, ou des territoires palestiniens aujourd'hui qui sont au goutte à goutte, mais pour les humains, pour les humains. « La notion de gouvernance s'impose objectivement et politiquement comme la régulatrice de l'action publique dans tous les domaines stratégiques du développement ». J'en ai fait état tout à l'heure. « Dès lors, s'ouvre un autre chantier de nature institutionnelle qui prétend à l'élargissement des compétences de notre collectivité, à l'instar de celles qui régissant la gestion de l'eau en Sardaigne et qui pose désormais la question de la souveraineté hydraulique. Dire enfin que c'est non pour promettre l'avenir, mais le permettre, que nous avons été élus, non simplement pour gérer la Corse d'aujourd'hui, mais pour penser, construire et garantir celle de nos enfants. Cent'anni è centu mesi, l'acqua torna ind'è i so paesi ».*

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazia vi. Pensu chì ci hè una sola dumanda di parolla.

Jean-Jacques LUCCHINI, per « Fà populu in seme ».

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Moi, je voulais revenir en quelques mots sur la gouvernance de l'eau, en essayant d'être très pragmatique et revenir sur les choix qui ont été faits. Et aussi abonder dans ce qui a été dit sur le réchauffement climatique, c'est important, c'est une des priorités qu'on doit avoir aujourd'hui. Mais il y en a d'autres aussi.

Et pourquoi ce choix a été fait à l'époque d'aller sur l'Agence de l'eau Rhône Alpes ? Parce qu'il y avait un intérêt financier. A l'époque, je crois que c'était Jean Baggioni qui avait pris la décision. On avait, au niveau des redevances, une collecte des redevances qui était de 1 pour des investissements et des retours d'investissement de l'Agence de l'eau qui était de 1,6. Donc là-dessus, il y avait un intérêt financier et à l'époque, je crois que le choix était judicieux parce qu'on avait un vrai retard, et ça avait été fait.

Aujourd'hui, on sait qu'entre la redevance qui est collectée et l'investissement qui est fait par l'Agence de l'eau, on est à 1/1. Donc, sur le côté financier, on n'a plus d'intérêt.

Par contre, sur les choix politiques de l'Agence de l'eau Rhône-Alpes et par rapport à nos choix politiques à nous, là il y a une grosse différence. Eux, ils ont une préoccupation qui est majeure et d'ailleurs on le voit dans le guide des aides de l'agence Rhône-Alpes, c'est le problème de pollution de leurs cours d'eau, que ce soit sur le Rhône ou que ce soit tous les cours d'eau qui sont affluents. Et la majorité des aides qui sont attribuées, elles sont attribuées sur ce problème écologique qu'ils ont de pollution des eaux.

Nous, on a la chance de ne pas avoir ce problème-là, puisqu'on a des eaux de bonne qualité. Mais par contre, on a un retard qui est structurant dans nos villages, que ce soit sur l'assainissement, que ce soit sur les réseaux d'eau. Et toute la politique qui est mise en place par la Collectivité de Corse actuelle, c'est cette politique d'aller dans les villages pour essayer... On le voit sur le guide des aides du Comité des massifs, on le voit aussi sur l'aide aux communes qui a été renforcée.

Donc, le vrai problème, il est là. On a une politique de l'Agence de l'eau Rhône-Alpes qui n'est pas en adéquation avec notre politique. Donc c'est pour ça qu'on a un besoin de changement de gouvernance.

Il y a des exemples très simples, je vais prendre, mais je ne vais pas les citer, deux villages de l'Alta Rocca, qui avaient fait des demandes sur des problèmes d'assainissement qui ont été refusées par l'Agence de l'eau parce qu'on leur a opposé un ratio coût d'investissement par rapport à la population habitante.

Et donc ça, ce n'est pas recevable pour nous. Et ensuite, on s'est aperçu qu'il y avait des complexes touristiques de résidences secondaires qui avaient été financés par l'Agence de l'eau.

Donc la réflexion, elle est là-dessus surtout.

Pareil dans les investissements de l'Office hydraulique, on voit qu'il y a un changement de politique aussi. Aujourd'hui, c'est la première fois aussi que ça se fait, l'Office hydraulique intervient sur les villages de montagne. Donc là, il y a un projet sur Quenza, mais il y en a d'autres aussi qui sont en projet dans l'intérieur, il y en a dans le Niolu aussi.

Donc toute cette politique-là, ce n'est pas la politique qui est engrangée par l'Agence Rhône-Alpes.

Donc, nous ce qu'on dit, c'est qu'aujourd'hui la priorité, et on le dit depuis longtemps, c'est quoi ? Aujourd'hui, il y a 80 % des gens qui vivent dans les 3 villes principales, Portivechju, Bastia è Aiaicciu, et 20 % qui vivent dans le rural. Donc ce qu'on veut arriver à faire dans les 15 années à venir, et ça c'est une priorité politique, c'est qu'il y ait 60 % des gens qui habitent dans les villes et 40 % qui puissent retourner dans les villages. Mais actuellement, si on ne change pas la politique de l'eau, c'est-à-dire si les gens malheureusement ne peuvent pas boire de l'eau potable, ont encore du mal à aller au WC, on va être très caricatural, mais ça va être très compliqué.

Donc on a besoin de cette gouvernance. On a besoin de mettre en adéquation notre politique de l'Agence de l'eau, avec nos politiques publiques qui sont appliquées aujourd'hui.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, Don Jo LUCCIONI per « Fà populu in seme ».

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi.

À l'accortu, postu chì l'essenziale hè statu dittu dighjà da Jean-Jacques è da l'altri cunsiglieri è cullegghi.

Simpliciamenti, quì semi ind'è un cartulari, hè cumuna, hè ditta è spartuta da tutti chì hè un cartulari maiò, postu chì si tratta d'una risorza strategica : l'acqua hè un'evidenza, hè una risorza strategica. Hè stata, d'altronde, ricunnucciata cum'è strategica pà l'Organizzazioni di i Nazioni Uniti

(l'ONU) ; strategica par via di i bisogni, par via di i sfidi in u mondu è in Corsica, surtout à l'heure du changement climatique, de la transition énergétique. Et donc, lorsqu'on touche une question stratégique comme l'est la ressource en eau, forcément se pose la question de l'efficacité des politiques publiques et des moyens publics déployés mis en œuvre pour y répondre.

La gouvernance, et ça fera lien probablement avec le Conseil exécutif en charge de l'eau, le Président notamment de l'Office d'équipement hydraulique, Gilles GIOVANNANGELI.

On a voté en avril dernier un rapport pour une gestion raisonnée de l'eau sur 10 ans. Ce rapport prévoyait notamment 3 orientations, 3 axes stratégiques majeurs :

Premièrement, économiser plus ;

Deuxièmement, stocker plus ;

Et troisièmement, la question d'une nécessaire évolution de la gouvernance.

Tout se tient, pour rejoindre Saveriu, Charlotte et Véronique, tout se tient et Jean-Jacques a démontré les exemples concrets, notamment des limites du système et du statut actuel, et les nécessités d'aller vers une évolution, y compris lorsqu'on parle d'évolution statutaire pour ce pays. Parce qu'on a aujourd'hui, et ça c'est un des mérites du rapport, Madame la présidente de la commission, Madame Nadine NIVAGGIONI, on a aujourd'hui un état des lieux qui est lequel ? On a d'abord un morcellement, un éclatement de la compétence eau entre différents acteurs, différents interlocuteurs, différents organismes. On a une complexité administrative en œuvre et on a des transferts inachevés, inaboutis, qui conduisent malheureusement à une inefficience des politiques publiques, même si beaucoup de moyens sont déployés, parce que forcément, sur ce domaine comme sur tant d'autres, mais sur ce domaine en particulier, lorsqu'on a autant d'interlocuteurs, autant d'acteurs, c'est difficile d'avoir une politique qui soit cohérente et adaptée aux réalités, aux besoins et aux contraintes de la Corse qui est un territoire insulaire. C'est un fait, le rapport le pointe. Et au-delà, on voit bien qu'il y a une nécessité d'aller vers une évolution de la gouvernance. Il y a des propositions qui sont faites par le rapport.

Nous, ce qu'on dit, c'est que, à l'heure où on a une compétence de l'eau, notamment entre l'État et la Collectivité de Corse, on l'a voté en avril dernier, il faut recentrer la compétence eau au haut niveau de la Collectivité de Corse et plus généralement de la Corse.

Vous parlez, Madame la Conseillère, dans votre rapport d'une domiciliation intégrale de la compétence eau en Corse, nous y sommes favorables.

Vous proposez un certain nombre de scénarii, il faudra les étudier, les approfondir dans le détail, mais en tout cas ils ont le mérite d'être versés au débat à travers cette contribution. Ils sont sur le bureau du Conseil exécutif, de l'Assemblée, de ses commissions et des conseillers.

Il faudra approfondir parce qu'il y a la gouvernance, il y a les enjeux, il y a les besoins. Et puis il y a une question qui n'a pas été traitée, mais qui est essentielle aussi, c'est : quand on parle d'eau, on parle aussi d'un projet de société. Aujourd'hui, on a des besoins, on a des contraintes, on a des défis qui sont aussi liés à l'héritage d'une société de consommation avec du gaspillage, avec la nécessité de consommer toujours plus, répondre à un certain modèle de développement qui forcément connaît aujourd'hui et connaîtra encore plus demain ses limites à l'heure du changement climatique.

Donc, un rapport essentiel, une contribution de notre Assemblée à travers la commission que vous présidez, Madame la Conseillère, sur la gouvernance, qui enrichira probablement les travaux du Conseil exécutif et qui fait sens, notamment suite au vote du rapport « Pour une gestion raisonnée de l'eau sur 10 ans ». Et on espère que, notamment dans le cadre d'une Corse autonome demain, ou en tout cas au-delà d'une Corse qui maîtrise son destin et sa destinée pleine et entière, on aura un recentrage de cette compétence eau dans les prochaines années.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Guasi tuttu hè statu dettu, aghju da passà a parolla à l'Esecutivu.

Juste signaler que dans le dernier rapport produit, et le premier aussi, puisque c'est la première fois que l'OCDE s'intéresse à la Corse et à son positionnement stratégique, l'OCDE donc dans son rapport met en évidence l'avantage comparatif que nous avons en matière de ressource en eau, ressource stratégique, et salue bien évidemment les efforts que nous sommes en train de mettre en place pour avoir une gestion raisonnée.

Je passe tout de suite la parole au conseiller exécutif et président de l'Office hydraulique, Gilles GIOVANNANGELI.

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, Madama a Presidenti.

Alors, je vais essayer de faire la synthèse un peu de tout ce qui a été dit, et je pense que tout ce qui a été dit va dans le même sens.

D'abord, saluer le travail de la commission, Madame la Présidente, les commissaires, les services aussi parce qu'ils ont œuvré pour ce rapport qui vraiment, je le rappelais, nous éclaire et est une véritable aide à la décision.

Saluer également aussi les intervenants, les experts, qui ont été sollicités, Laurent Roy, le DG de l'Agence de l'eau. Je pense que c'est intéressant, à travers ses explications, on a pu noter combien les agences de l'eau sont le bras armé de l'État dans l'intervention dans les bassins et la mise en œuvre de la politique de l'eau. C'est important de le dire, parce que normalement c'est une compétence qui est décentralisée. Mais en réalité, on s'aperçoit que l'Etat, par le biais des agences, pèse beaucoup dans la conception et dans la mise en œuvre des politiques de gestion de l'eau.

On a essayé de s'y intéresser par les exemples ultramarins, parce que je pense que c'est intéressant. En France, l'organisation n'est pas la même partout et dans les DOM TOM ou les DROM-COM aujourd'hui, on s'aperçoit qu'il y a déjà des systèmes différents mis en place : la Martinique où on a pu accueillir le Conseil exécutif, David Zobda que l'on connaît en Corse puisqu'il était venu ici déjà sur les questions d'énergie nous rencontrer, ça a été très intéressant, et à la Réunion avec M. Faiçal Baddat, qui est directeur général de l'Office de l'eau de la Réunion. Et là, même dans une configuration différente, on a pu s'apercevoir que la volonté d'une gestion, d'un ancrage territorial de la gestion de l'eau, alors avec des choses qui sont à évoluer, mais moi je me rappelle de la Martinique, de la volonté qui nous a été dite, même s'il y a un office de l'eau en Martinique aujourd'hui, il reste dépendant, notamment sur tout le volet distribution mais pas que, de grandes sociétés commerciales majeures de l'eau et ça leur pose un vrai problème de fonctionnement.

Et ça nous renvoie à une autre comparaison qui a été faite, qui n'est pas dans le cadre français mais qui est celui de notre île voisine, la Sardaigne, où là on voit que grâce à l'autonomie, à travers le pouvoir réglementaire qu'ils ont, ils ont pour le coup une gestion publique, aussi bien sur l'eau brute que sur l'eau potable, organisée avec deux entités publiques différentes, mais une gestion sous contrôle public.

Alors, ça ne veut pas dire là-aussi que tout est parfait.

Madame la Conseillère de « Core in Fronte », tout à l'heure nous expliquait que la Sardaigne pourrait nous vendre de l'eau, je pense que ce n'est pas tout à fait ça aujourd'hui. Moi, je tiens à votre disposition, si vous le voulez, Madame la Conseillère, l'édition de « La nuova Sardegna », qui est un quotidien local, du 20 juillet 2023, où pendant une semaine, tout le grand Sassari a été coupé d'eau, privé d'eau, avec des dizaines de milliers de personnes qui n'avaient plus accès à l'eau potable, pour des questions bien sûr essentiellement pour le coup-là de rendement.

Donc, on est sur un chemin différent de celui qu'a pris la Sardaigne, mais qui n'est pas fondamentalement aussi complètement vertueux. C'est bon aussi de le dire.

Donc rappelez là-aussi, et Don-Jo l'a fait de manière très pertinente, le contexte aussi de ce rapport, qui fait suite à un rapport qui a été présenté pour le compte du Conseil exécutif par moi-même et qui a été voté par cette Assemblée en avril 2023, avec cette volonté d'abord de travailler sur les économies, sur l'adaptation au changement climatique. Aujourd'hui, on le sait, il faut individuellement, collectivement, modifier notre rapport à l'eau, nos usages. La Présidente de l'Assemblée a organisé à travers Corsica Prospettiva dernièrement un colloque sur l'adaptation au changement climatique et les intervenants ont bien montré et démontré la trajectoire aujourd'hui d'évolution et donc d'adaptation que nous devons collectivement mettre en place. Donc, adaptation au changement climatique qui nous interroge aussi sur le modèle, et ça a été dit par Don Jo, c'est important, sur la trajectoire, le modèle.

Moi, je pense que la position du Conseil exécutif, elle est claire, elle a été déjà affirmée, c'est que notre projet politique n'est pas celui de la croissance infinie, c'est un projet politique qui repose sur un développement soutenable, qui sait préserver ses ressources naturelles, au premier rang desquelles bien sûr la ressource en eau.

Donc, un volet adaptation climatique, économie ; un volet infrastructures indispensable.

Saveriu avait un peu de mal avec le terme « rattrapage », moi, personnellement, je l'adopte souvent. Mais c'est vrai, on a un souci sur les infrastructures et on a un travail profond à mener aujourd'hui, à travers un plan Marshall ou un rattrapage. En tout cas une interrogation sur les besoins et la mise en œuvre aujourd'hui d'une stratégie, tant sur le stockage, que sur les réseaux d'irrigation, que sur la problématique des communes et intercommunalités.

Le plan prévoyait, et je fais une petite digression, à 10 ans, notamment sur le stockage, puisque ça a été aussi évoqué, une évolution, un objectif de 12 millions de mètres cubes de stockage en plus.

On sait qu'à l'horizon 2050, il nous en faudra 35 en plus et donc on travaille sur un pas de temps de 10 ans pour rattraper, en tout cas pour produire 12 millions de mètres cubes de stockage supplémentaire.

Au jour où je vous parle, c'est-à-dire à peu près un an après, trois grandes opérations ont été lancées : la réhausse du barrage de Figari dans le Sud, la réhausse du barrage des E Codule en Balagne et la construction d'une nouvelle retenue collinaire en pleine orientale, A Vadina. Ce sont des projets qui ont été lancés, qui ont été y compris programmés dans le cadre de financements PTIC. Donc ce sont des projets qui démarreront dans la mandature et pour certains, j'espère qu'ils seront bouclés dans la mandature.

Donc, là on est rentrés dans la concrétisation, clairement dans la concrétisation. C'est aussi une réponse sur « nous ne faisons rien », Madame Terrighi. Non, nous ne faisons pas rien. Là, nous sommes maintenant dans l'opérationnalité, dans le concret des opérations qui ont démarré.

Sur la question de l'extension et la création de nouveaux périmètres agricoles. On le voit encore aujourd'hui de manière très forte, la problématique aujourd'hui du monde agricole, elle intègre la question de l'eau. Et la volonté que l'on a de construire un nouveau modèle agricole, une trajectoire d'autonomie alimentaire, c'est aussi être en capacité de répondre aux besoins en eau de nos agriculteurs.

Mais il faut le dire aussi, compte tenu de l'immensité des besoins, du retard qui a été pris en la matière, il faut qu'on soit raisonnable et qu'on l'explique. Nous avons identifié plusieurs projets sur lesquels nous travaillons et qui seront lancés. Pour certains, ils sont déjà en phase d'élaboration, pour d'autres ils seront lancés dans la mandature, et je vais vous les citer.

La question du Rizzanese, la vallée du Rizzanese, basse et haute vallée, on avait été interpellés lors de cette session, je crois que c'est vous, Madame PEDINIELLI, qui l'avez fait, et nous avons repris ces travaux. Nous avons rencontré, nous travaillons avec EDF sur ce sujet-là, vous le savez puisque les élus du territoire, et vous-même avec bien sûr en pilotage Jean-Paul Panzani, mènent un travail avec EDF pour pouvoir, dans les mois qui viennent, modifier le protocole conventionnel qui nous lie à EDF et bénéficier du droit d'eau que nous avons sur cette retenue.

Nous travaillons, dans le même temps, sur l'extension de l'irrigation sur la vallée de Conca. C'était aussi un engagement qui avait été pris par cette Assemblée, qui avait pris du retard et que nous relançons aujourd'hui de manière à ce que ça puisse se faire dans les années à venir.

Sur le grand Ajaccio, la périphérie ajaccienne avec une volonté de sanctuariser des espaces agricoles, de bloquer l'urbanisation sur tout ce périurbain, avec le président LIVRELLI, dans un travail là aussi de co-construction avec l'ODARC, nous mettons en œuvre et nous allons lancer des travaux sur, dans un premier temps, une extension de réseau jusqu'au au col du Listinconu ; dans un deuxième temps, dans une 2^{ème} phase, l'irrigation de toute la plaine de Peri, et c'est une question que me pose régulièrement Monsieur LACOMBE ; et dans un 3^{ème} temps plus lointain, l'irrigation du golfe de Lava. Ce sont des projets qui sont aujourd'hui en phase d'étude terminale.

Le Marsulinu, dans un autre cadre : maintien d'une agriculture et si possible développement, en tout cas maintien d'une agriculture dans un territoire à vocation agricole. Nous travaillons là, là aussi, à présenter dans les prochains mois un projet de réserve supplémentaire pour pouvoir permettre, compte tenu du réchauffement climatique, à l'agriculture en place, de bénéficier de ressources en eau supplémentaires.

Et enfin, le territoire du Niolu. Là, on est dans l'agriculture de montagne et ça a été dit, aujourd'hui la problématique de l'irrigation agricole, elle ne touche plus que les grandes plaines agricoles, elle est en train aussi de gagner l'agriculture de montagne, cette agriculture de type pluvial mais qui a besoin d'eau aujourd'hui parce qu'elle est aussi impactée. Nous on sort un projet sur le Niolu, qui sera réalisé dans la mandature, projet évolutif qui va permettre aussi de venir en soutien à l'agriculture et notamment à l'irrigation de la châtaigneraie. Ça, ce sont des projets très concrets qui sont lancés, sur lesquels nous travaillons et dont les travaux démarreront dans la mandature.

Pour autant, on a bien conscience que ce n'est pas suffisant. Aujourd'hui, toutes les vallées agricoles ont un besoin d'eau.

Je vais vous prendre deux autres exemples. On a conscience que dans l'ouest Corse, dans les plaines du Liamone, on a vraiment un sujet sur l'irrigation agricole. Nous avons un sujet sur l'irrigation agricole. C'est un territoire qui a été abandonné et donc, il va falloir se pencher, voir quelles sont les solutions qu'on pourra mettre en œuvre dans des temps qui resteront à déterminer.

Je vois Battì ARENA en face de moi et il le sait, la question de l'irrigation sur les Agriates, c'est une question aussi qui nous préoccupe.

Et donc, on ira et on va regarder ce qu'on peut faire, comment on peut aujourd'hui apporter à l'agriculture, qui se restructure ou qui a volonté à vouloir se développer sur ce territoire, comment on peut lui apporter un appui en termes de ressources en eau ? Après, il y a un exercice de lucidité que l'on doit faire, c'est que les besoins sont immenses, les contraintes financières, elles sont extrêmes aujourd'hui et le cycle, je dirais budgétaire qui arrive, on le sait, ce sera un cycle de contraintes. Donc, nous devons aussi opérer un certain nombre de choix.

Enfin, troisième aspect, la problématique des communes, tant en qualité de réseau, en problématique de réseau qu'en stockage aujourd'hui avec les problématiques de sécheresse, qu'en qualité d'eau et donc de nécessité de rénovation ou de construction d'usines de traitement. Là aussi les besoins sont très importants et j'en reviens à l'Agence de l'eau, parce que là on est dans un domaine où les financements, l'accompagnement pour ce genre d'infrastructures relèvent de l'accord-cadre entre l'Agence de l'eau et la Collectivité de Corse, qui est largement insuffisant, insuffisant financièrement et inadapté en termes d'objectifs et de moyens.

C'est pour cela d'ailleurs que la Collectivité de Corse, il faut le dire, à travers un règlement d'aide, a été obligée de construire des financements, de mettre en œuvre des financements complémentaires pour pouvoir permettre à un certain nombre de communes, notamment les plus petites, celles du rural et de la montagne, d'avoir accès à des financements qui ne rentraient pas dans le cadre des financements octroyés par l'Agence. Donc là, on voit bien aussi la limite d'un exercice.

On a une agence de l'eau dont c'est la vocation première de venir en soutien par le financement aux communes et aux intercommunalités, notamment les plus rurales, qui ne les finance pas, et nous sommes obligés, nous Collectivité de Corse, de créer des dispositifs financiers de soutien supplémentaires pour pouvoir le faire. C'est normal, mais ça fait écho aussi aux engagements financiers de la Collectivité de Corse.

Donc une agence, on l'a vu, qui est en décalage sur les objectifs qui sont les nôtres, qui a des critères d'intervention qui ne correspondent pas, qui n'apporte plus le soutien aux communes et aux collectivités en termes d'ingénierie qu'elle a pu le faire par le passé et qui est indispensable aujourd'hui. Si on veut réussir notre politique de gestion de l'eau, il faut aussi qu'on soutienne mieux les petites communes, qu'on soit dans un travail de préétude à leurs côtés pour que les projets puissent émerger et être structurés.

Dans un cadre où nous sommes à peu près tous d'accord en termes de volonté de faire en sorte que la loi NOTRe qui prévoit le transfert de compétences des communes vers des intercommunalités à l'horizon 2026 ne s'applique pas, que

cette mesure ne s'applique pas à la Corse et qu'on puisse rester sur un régime optionnel, il faudra bien entendu, si nous arrivons, y compris dans le cadre du processus d'autonomie, à obtenir cette dérogation ou cette possibilité, il faudra bien entendu qu'en corollaire, nous puissions mieux accompagner les communes, ce que ne fait pas l'Agence de l'eau aujourd'hui.

Donc, vous voyez bien tout l'intérêt.

Je dois aussi faire écho, c'est aussi la réponse à Madame TERRIGHI indirectement, Don Jo l'a fait et d'autres, et Saveriu aussi, il y a aussi bien sûr un objectif politique évident. On ne peut pas aujourd'hui décider de la politique de l'eau, se voir décider la politique de l'eau par un conseil d'administration basé à Lyon. On est là dans l'anachronisme que plus personne ne comprend, plus personne ne veut dans cette Assemblée je crois, mais bien au-delà. Quand vous voyez les acteurs, quand vous discutez avec l'ensemble des maires, vous vous apercevez que ce système ne convient plus à nos besoins et y compris à la trajectoire d'évolution politique que l'on veut avoir.

Donc une agence à réformer.

Les propositions de travail qui ont été faites par la commission, je ne vais pas y revenir mais je crois qu'il y a deux grands scénarii :

Un premier scénario qui est celui globalement de rester sous la tutelle de l'État, alors que ce soit dans la forme actuelle une agence Rhône-Méditerranée-Corse qui évoluerait à travers un programme ; ou que ce soit, et c'est là que nous ne sommes pas d'accord, nous avons un point de divergence, sous la forme d'une agence de l'eau d'État Corse, mais qui serait présidée par le préfet, dans le même système, avec la même vision qui est celle de l'État, y compris en termes de déclinaison de manière verticale de politiques nationales. Je pense qu'il faut qu'on sorte de ce cadre, je pense que c'est là-aussi quelque chose qui est largement partagé.

Et donc, nous, on privilégierait le deuxième scénario qui est celui bien sûr que la Corse pilote sa politique publique de l'eau, qu'elle le fasse bien sûr avec une organisation recentrée sur la Collectivité de Corse, mais qu'elle le fasse aussi dans un lien étroit avec les territoires, parce que la réussite, si nous arrivons à construire cette politique, elle ne pourra se faire qu'avec les territoires et non pas dans une forme de centralisme réorganisé. Nous sommes là-aussi très clairs sur ce sujet.

Donc dans ce scénario-là, Madame la Présidente, vous nous avez présenté plusieurs options.

Moi, à ce stade, ça a été dit, moi, je ne vais pas juger de la meilleure option, je crois qu'il y a des choix qui peuvent être posés, il y a des études complémentaires qu'il faut faire, organisationnelles, financières, économiques, juridiques qui doivent pouvoir nous éclairer sur le meilleur choix entre internaliser au sein de la Collectivité de Corse à travers une grande direction de l'eau qui fera de la stratégie, du financement, de l'accompagnement des communes, c'est une option, et externaliser une agence à travers la création d'un nouvel établissement ou en l'adossant à un office existant, ce sont des choix qu'il faudra faire dans les semaines à venir.

Ce que je veux dire pour terminer, c'est que ce qui est important pour nous, me semble-t-il, c'est que dans le cadre du processus, dans le cadre de la loi organique que nous allons devoir préparer, la question de la compétence de l'eau soit intégrée comme étant une des premières compétences, ou en tout cas naturellement une compétence qui sera transférée à la Corse. Alors là-aussi, il faudra le faire, comme le précise la délibération du mois de juillet 2023, de manière progressive, parce qu'on ne peut pas tout prendre d'un coup et que dans la compétence il n'y a pas que l'Agence de l'eau, ça a été cité.

Il y a la question du comité de ressources en eau.

Il y a la question du classement des cours d'eau nécessaire aussi si on veut avoir une politique de production hydroélectrique plus efficiente.

Il y a la question de la police de l'eau, confer l'OFB. Là-aussi, il faut qu'on se pose les bonnes questions. On ne peut pas être autonomes et dans ces questions-là ne pas avoir sa politique de l'environnement, donc il faut aussi la mettre au débat.

Et enfin, moi je pousse le raisonnement jusqu'au bout, il y a la question de la DREAL. A un moment donné, dans une Corse autonome, on peut se poser aussi la question de l'intérêt, de continuer l'émiettement et avoir encore l'État qui soit présent sur une politique qui a vocation à être gérée par la Corse. Tout ça, ça doit être posé et tout ça, ça doit faire partie du transfert, on le pense, mais que ça doit aussi bien sûr se travailler de manière très progressive pour en garantir la réussite.

Voilà ce que je voulais vous dire. Donc, une volonté déjà affirmée de se projeter, Madame la Présidente et en même temps une volonté à droit constant actuel, dans la phase transitoire, d'optimiser l'existant. C'est pour ça qu'on discute avec l'Agence dans le cadre de l'élaboration du deuxième programme pour a minima, faire reconnaître un certain nombre de spécificités dans le cadre d'un programme ou d'un sous-programme corse.

Voilà, Madame la Présidente, j'en ai fini.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup. Le sujet est d'importance, ressource stratégique, 8 milliards de mètres cubes qui tombent tous les ans, 1/10^{ème} qui est utilisé. Donc, on comprend bien qu'il est normal que nous ayons une volumétrie de débat, du coup, proportionnelle à l'importance de la ressource.

Il y a un amendement que vous devez présenter.

Mme Nadine NIVAGGIONI

C'est un oubli qu'il y a eu quand on a tapé le texte. Le scénario n° 1 figure bien dans le PowerPoint qui est en annexe, il a été oublié dans le texte. C'est pour ça qu'il faut le réintégrer et je le propose, je n'ai pas besoin de le représenter, c'était le scénario 1 que j'ai présenté précédemment.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très bien. C'est une omission en fait. Bien évidemment, la rédaction finale, et le débat avait eu lieu aussi en commission. Nous n'avons pas, bien évidemment, présenté le rapport de commission, en accord avec la rapporteure, puisque vous aviez largement présenté l'ensemble du rapport.

On va quand même voter l'amendement et ensuite on prendra acte du rapport, on est bien d'accord ?

Concernant l'amendement, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Ne participe pas au vote « Avanzemu ».

L'amendement est adopté.

Maintenant, je vous demande de prendre acte de ce rapport.

L'Assemblée PREND ACTE du rapport.

Je me permets de féliciter la présidente de la commission, les commissaires, les services aussi qui ont travaillé. Cela doit nous servir d'exemple pour d'autres sujets en auto-saisine bien sûr dans le cadre du travail parlementaire.

Merci à tous. Monsieur le Président, peut-être voulez-vous intervenir ? Excusez-moi.

M. le Président Gilles SIMEONI

Juste un mot pour me réjouir de la qualité du travail produit par la commission, de la qualité des échanges d'aujourd'hui. Saluer le travail qui est mené par le conseiller exécutif en charge de la question de l'eau, Gilles Giovannangeli et les services qui travaillent au quotidien avec lui.

Dire aussi, mais nous le savons et ça a été souligné, que c'est un enjeu fondamental et que, comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, je pense que cette méthode qui peut être d'ailleurs protéiforme, qui consiste à nous saisir de thématiques structurantes et stratégiques, on a évoqué hier la question de la démographie, nous avons abordé aujourd'hui la question de l'eau, il y en a d'autres, nous saisir de ces questions pour travailler ensemble selon une temporalité qui n'est pas celle du simple rapport produit unilatéralement par le Conseil exécutif, nous permet d'être beaucoup plus efficaces d'une part, et d'autre part me semble être un gage d'une démocratie plus respirante où l'Assemblée de Corse d'un côté, le Conseil exécutif de l'autre, exercent pleinement leurs prérogatives respectives, mais dans une logique de synergie. Je pense que c'est important pour l'amélioration globale du fonctionnement de nos institutions.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci beaucoup à tous.

Nous allons pouvoir passer maintenant au deuxième rapport de la matinée, sachant qu'ensuite nous avons l'examen des motions.

Qui présente ce rapport ? C'est vous. Création d'une ligne de transport routier de voyageurs pour la desserte de la Restonica.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 022 : Creazione di un serviziu di trasportu stradale di passageri pè a Restonica

Rapport n° 022 : Création d'une ligne de transport routier de voyageurs pour la desserte de la Restonica

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente.

Je présente ce rapport parce que l'objet stricto sensu du rapport concerne la création d'une ligne, mais cet objet s'intègre dans une problématique beaucoup plus générale et là aussi, une problématique que nous avons choisi d'aborder selon une méthode définie en concertation avec la commune de Corte, l'intercommunalité du Centre Corse bien sûr, les services de l'État, la Collectivité de Corse et l'ensemble des intervenants. Je ne peux pas les citer tous, ils sont trop nombreux. Il me semble que cette méthode est innovante et permet de concourir à l'espoir de trouver des solutions face à un problème qui se pose dans une mesure et avec une acuité jamais connue.

Je ne voudrais pas qu'on relativise l'importance de ces dossiers. Il me semble que nous avons hier abordé la question du numérique, on a aujourd'hui fait un focus sur la question de l'eau et de sa gestion dans toutes ses dimensions. On est aujourd'hui, à travers un discours technique, sur l'interrogation partagée, transversale et opérationnelle de la gestion du réchauffement climatique et de ses conséquences. Donc, c'est un dossier en fait fondamental.

La première chose que je souhaite dire, c'est que bien sûr, je suis heureux que dans ce dossier, nous travaillions main dans la main avec l'ensemble des acteurs, les acteurs institutionnels, mais bien sûr aussi les habitants, les socioprofessionnels, celles et ceux qui vivent dans la montagne, les agriculteurs par exemple, ou de la montagne, avec un enjeu qui est un enjeu central, non seulement pour Corte, mais également pour l'ensemble du centre Corse et donc pour la Corse de façon générale.

Rappeler qu'au lendemain de cette tempête ou de ces deux épisodes des 3 ou 5 novembre dernier, il y a eu en Corse des dégâts considérables sur l'ensemble de l'île, avec quand même deux territoires qui ont été particulièrement touchés, le secteur d'Ota-Portu que je rappelle quand même.

Nous sommes allés à Ota-Portu et des conseillers exécutifs sont allés au lendemain de la catastrophe et nous continuons à suivre de très près avec le maire et l'ensemble des acteurs ce qui va se passer dans ce secteur. Mais également au-delà de Ota-Portu, le Cortenais et notamment et à titre principal la vallée de la Restonica.

Je rappelle l'ampleur exceptionnelle des dégâts. Je rappelle également une mobilisation exemplaire de l'ensemble des services de la Collectivité de Corse, les routes, les forspas bien sûr, également les services d'incendie et de secours, la sécurité civile, l'ensemble des employés municipaux et intercommunaux, l'ensemble des personnels civils et militaires. Ça a permis premièrement d'éviter un drame humain, c'est essentiel et ça a permis des travaux d'urgence. Il y a toujours trop de temps pour les riverains, mais je crois qu'il y a une réactivité assez exceptionnelle.

Maintenant, on est à la fois dans la gestion de l'urgence. L'urgence, c'est la saison touristique, notamment dès le mois d'avril et puis dans la perspective de moyen et de long termes, puisqu'en arrière-plan des choix que nous sommes amenés à commencer à opérationnaliser aujourd'hui, il y a une vraie réflexion. Vous le savez, je le redis pour mémoire, la route est dans un état de destruction et de fragilisation qui va au-delà de ce qui a déjà été directement constaté puisqu'il y a non seulement des portions entières sur plusieurs dizaines de mètres qui ont été emportées. Il y a également l'ensemble des bas-côtés en amont et en aval qui souvent ont disparu. Il y a des ponts qui ont été détruits et puis il y a des zones entières dont la sécurisation n'est pas acquise aujourd'hui avec des risques d'éboulement, des risques de glissement de terrain, etc.

Je rappelle également que dans le cadre des mesures prospectives que nous avons prises, il y a eu un cahier des charges qui a été défini en commun entre la Collectivité de Corse, la mairie de Corte et les services de l'État, sous l'autorité bien sûr du DGS, mais également du DGA, Monsieur Laborde, un cahier des charges qui nous a permis de désigner une AMO extrêmement technique, extrêmement pointue qui croise l'ensemble des données pour essayer de nous permettre un diagnostic aussi précis que possible de la faisabilité théorique, opérationnelle de la reconstruction de la route.

Ceci pour dire que certains, comme Pierre Ghionga, et je salue à la fois son engagement dans ce dossier, mais aussi son courage politique, je lui ai écrit à titre personnel, puisqu'il a quand même dit publiquement et il a été le premier à le faire, en tout cas de façon aussi claire, qu'à son avis, il ne fallait pas reconstruire la route de la Restonica. C'est quand même un choix, bien sûr, qui peut apparaître très lourd, mais qui en toute hypothèse, est un choix courageux.

Je veux dire, de mémoire de Cortenais et de Corse, de façon générale, on peut aller en voiture, même si c'est complexe et contraint jusqu'aux bergeries de Grotelle avant d'aller vers les lacs et vers les itinéraires de montagne. Donc dire : « on ne va pas reconstruire la route », le dire aux Cortenais et le dire de façon générale, c'est quand même une option qui est une option lourde et courageuse politiquement.

Cela étant, le parti pris méthodologique que nous avons pris, c'est de dire qu'on ne va pas exclure a priori la reconstruction de la route. On va travailler sur plusieurs scénarii, y compris le scénario d'une reconstruction de la route.

Premièrement, ce scénario est-il réalisable techniquement ? Deuxièmement, s'il est réalisable techniquement, à quel prix ? Et troisièmement, s'il est réalisable techniquement, existe-t-il d'autres scénarii alternatifs de desserte de la vallée qui soient à la fois en termes de coût et d'avantages moins coûteux et plus avantageux, en intégrant la donnée structurelle d'un réchauffement climatique qui peut conduire à de nouvelles crues de ce type, en intégrant également la volonté d'un développement économique et d'une attractivité touristique qui doivent se concilier avec la préservation d'un site, un grand site classé et avec des contraintes notamment écologiques, qui sont extrêmement fortes ?

Donc, nous en avons parlé avec Pierre Ghionga, nous en avons parlé bien sûr avec Vannina Borromei que je salue, et puis avec l'ensemble des Cortenais de façon générale, élus ou pas, et bien sûr avec l'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse, puisque ce dossier est en quelque sorte le premier cas pratique d'envergure auquel nous sommes confrontés dans la gestion de la nouvelle ère ouverte par le réchauffement climatique et l'impact sur les politiques publiques. Je rappelle à cet égard que nous sommes dotés également de l'intégration dans l'équipe d'un fonctionnaire de haut niveau, Charles Baldassari, qui est chargé de réfléchir et de conceptualiser cette intégration des contraintes du réchauffement climatique dans l'ensemble de nos politiques publiques en coordination avec tous les services concernés et de façon transversale.

Tout ceci étant précisé, reste une urgence. L'urgence, c'est de dire, il y a des hôtels dans la vallée de la Restonica qui normalement sont desservis par des automobiles, il y a une activité touristique majeure. Je rappelle que, Pierre, aidez-moi, combien de visiteurs par an jusqu'à là-haut ? 3 000 par jour avec environ de mémoire, 20 ou 30 % des personnes qui empruntent la vallée, qui ont l'habitude d'aller jusqu'au terminus.

Donc, il y a une desserte à double niveau à envisager, à la fois pour celles et ceux qui, minoritaires mais nombreux, veulent aller jusqu'au Grotelle, mais également toutes celles et tous ceux qui ont l'habitude d'aller dans la Restonica, soit pour se baigner, soit pour se promener, voire emprunter des

sentiers qui permettent ensuite de desservir des destinations de randonnées pédestres.

Donc, une route hors d'état et dangereuse, fermée à la circulation aujourd'hui et la nécessité d'organiser une desserte satisfaisante qui préserve l'attractivité de la vallée dès la saison 2024.

Dans ce cadre-là, le comité de pilotage tripartite, État, commune, Collectivité de Corse, est à travailler, intégrant par exemple bien sûr l'Office de l'environnement de la Corse qui a la gestion du grand site.

Trois éléments ont été identifiés comme indispensables à la réussite de la prochaine saison 2024. Premièrement, la construction des outils de communication et de promotion. Ça a été un travail de l'ATC, la présidente a un rendez-vous, elle ne peut pas être là, mais qui a travaillé avec l'Office du tourisme de Corte et l'ensemble des professionnels ; comment on fait pour organiser une communication et un marketing adapté aux nouveaux enjeux suite à la tempête ?

Deuxièmement, le développement et l'accessibilité des sentiers pédestres, élément important et déterminant, et ce d'autant mieux que je le rappelle, on ne peut pas intervenir sur ces sentiers pour les consolider, pour les élargir uniquement au prisme de moyens techniques puisqu'il y a des contraintes fortes liées à la réglementation qui s'applique, même s'il y a certains ouvrages sur la route qui portent le nom de de Pierre Ghionga et qui ne sont pas en orthodoxie parfaite avec les exigences d'un grand site. A pratica, cusì dinù, vince a grammatica ! Mais on ne peut pas le poser comme règle de fonctionnement.

Troisième et dernier niveau, la mise en place d'un service de navettes au départ de Corti. C'est le rapport d'aujourd'hui.

Un mot juridique. La commune n'a plus la compétence pour organiser les transports, l'intercommunalité ne l'a pas encore prise et donc, à titre subsidiaire et j'allais dire résiduel, c'est la Collectivité de Corse qui a la compétence.

Nous avons accepté volontiers d'assumer cette compétence. Nous avons rappelé, c'est rappelé dans le rapport, le contexte réglementaire. Et puis surtout, nous avons essayé d'identifier au plus juste les besoins et les attentes, ce qui va nous conduire à mettre en place un service qui est un service extrêmement complet puisqu'il y aura 3 véhicules toutes les 30 minutes et jusqu'à 5 véhicules toutes les 20 minutes en période estivale de pointe, avec un travail de sourcing aussi pour être certain que le cahier des charges que nous mettons en œuvre satisfait aux exigences réglementaires et en même temps, va permettre aux opérateurs insulaires de répondre dans des conditions satisfaisantes.

On connaît les contraintes du transport routier, on les a gérées dans le cadre du transport routier scolaire et on n'a pas fini d'en sortir. Là aussi, je peux vous dire que c'est une forme de casse-tête. Mais je pense que les services ont beaucoup travaillé, y compris à travers du sourcing et je pense et j'espère que nous aurons les moyens non seulement de lancer la procédure, mais également de constater que dans le respect des règles de la commande publique, cette procédure est utile et fructueuse.

Je rappelle également que ça se fonde sur des dérogations provisoires et notamment en matière d'emport de vélos et de transport des personnes à mobilité réduite, ce qui est aussi une condition de l'efficacité.

Enfin, ce service a un coût. Il a été estimé à une enveloppe de 500 000 € qui a été individualisée à ce stade. On l'intègre dans une construction budgétaire globale qui est complexe, cette année comme d'autres. L'Etat avait dit, je l'ai dit au passage, si par hasard l'Etat nous écoute à travers fonctionnaires ou services, nous avons en tête les fortes paroles du préfet de Haute-Corse que je salue également, Michel Prosic, qui a été très engagé dans ce dossier, mais qui disait et qui a dit « ce n'est pas une question d'argent, on trouvera l'argent ». Donc, on espère que, y compris pour le financement exceptionnel de cette ligne, cette forte maxime sera déclinée à 100 %. Disons-le, comme ça l'invitation est lancée !

Et puis aussi dire que ça doit nous permettre dès la fin du mois d'avril, si l'appel d'offres est validé aujourd'hui en son principe est lancé et est fructueux, d'avoir un service opérationnel qui répondra aux attentes des Cortenais, qu'ils soient professionnels du tourisme ou usagers habituels ou occasionnels de la vallée, mais également à l'attente de l'ensemble des Corses parce que cette opération, elle est bien sûr, par sa portée et par sa nature, exemplaire et elle concerne non seulement Corti et le Centre-Corse, mais également toute la Corse.

Donc, merci au maire, Xavier Poli, merci au président de l'intercommunalité, merci aux élus de Corte, qu'ils soient de la commune, de l'Interco ou qu'ils siègent au sein de cette Assemblée. Merci à toutes celles et tous ceux qui, dans les services de la Collectivité de Corse et au-delà, se sont fortement mobilisés et engagés pour qu'on puisse ensemble relever le défi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Un salut particulier de ma part aux Cortenais bien sûr, qui ont été très affectés par cette catastrophe.

Merci aussi pour les solutions proposées dans une logique de co-construction avec l'ensemble des acteurs.

Il y a sur ce rapport un rapport de la CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Je vous donne l'avis Madame la Présidente.

Donc, avis favorable. Non-participation du groupe « Un soffiu novu » ; absence du groupe « Core in fronte » et de Madame Giacometti-Piredda, non-inscrite. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui veut intervenir sur ce rapport ? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziau.

O Sgiò Presidente di u Cunsigliu esecutivu, a prima di e cose, vi vulia ringrazià di core, voi, è i vostri servizii, per u vostru impegnu maiò, dopu à a piena di nuvembre 23 chì s'hè paratu u ponte di Tragone è una grande parte di a strada à l'insù.

Vi possu assicurà di a soddisfazione di tutti i Curtinesi, è in particolare u merre, m'hà incaricatu di dì vi la, per i vostri sforzi. In particolare oghje, a messa in ballu di issu transportu in cumunu chì permetterà di cullà 900 persone per ghjornu in Tragone, è què ghjè un sforzu maiò.

È a nettata di parecchi chjassi, in a parte bassa di a Restonica. Avemu da apre u prima chjassu chì si chjama u chjassu di San Teofalu. Site inviatu, incù u Cardinale, à vene, è a ferimu in seme. È tutti quelli chì site quì, v'aspettu, pensu da quì à un mese serà. Hè digià principiату dunque venerite, ghjè una marchja magnifica di 9 chm. Ùn hè micca troppu longa, a vederite.

Ma avà o Sgiò Presidente, si pone a quistione di l'avvene di a gestione di a Restonica.

Ci sò duie pussibilità mi pare.

A prima, hè una visione di u turisimu di l'annate 70 diceraghju. Ghjè a reapertura di a strada, da Tragone à e Gruttelle, chì pò custà 50 milione m'anu dettu, ùn sò s'ella hè vera, è, per cullà cum'è avà, 500 vitture, 3 000

persone/ghjornu, senza cabinetti, a precisaghju, induve vanu issa ghjente à fà i so bisogni ?

Avemu parlatu d'aqua nanzu, a qualità di l'aqua... hè sicura! Ci vole à circà a giardiase. In Corsica ùn si cerca micca, ma ci hè n'u l'aqua! È dunque issa visione si pò fà, ma pensu ch'ellu serà da quì à vint'anni un dannu economicu è ambientale.

A seconda, hè di mette si ind'una gestione à long'andà. È ci hè un arnese per issa gestione à long'andà. Ghjè u Label Grand Site. A Restonica ghjè un site classé ma u Label Grand Site ùn l'hà mai avutu. Ghjè statu messu in ballu 25 anni fà, aghju da dì u so nome, da Antoine Sialelli, u primu aggiuntu. Ghjera assai impegnatu, è u prima scopu per avè u Label Grand Site ghjè di caccià a vittura da a parte suprana di a Restonica, da Tragone à e Gruttelle. Ci vole chì noi pulitichi è mi mettu à mezu, ùn l'avemu micca fattu in 25 anni, a natura l'hà fatta in un ghjornu, è a ringraziaghju eiu. A dicu pubblicamente.

Ma s'o caccimu issa vittura, dunque ùn fimu più a strada, chì si face ?

Dunque ci vole à fà un transportu in cumunu, ci vole à perenisà ciò chè no fimu quist'annu, per cullà mille persone/ghjornu in Tragone.

Allora, fimu què, o ghjè a CDC chì u piglia à traversu forse u camin'di ferru, postu chì u transportu hà da parte da a gara, seria forse un serviziu di u camin'di ferru ?

O a seconda pussibilità, ghjè a cumunità di e cumune ma, parlandu cù a ghjente quaghjò, anu a peura, perchè dicenu "ùn avemu micca i mezi di fà la". Dunque ci vulerà à discutà di què.

È a seconda opera da fà in urgenza ghjè a messa à nivellu di u chjassu à sulana chì vada da Tragone à e Gruttelle, per permette à famiglie di marchjà, cullà à cavallu, è ancu in VTT elettrichi. È pensu chì serà u mezu di cullà assai persone in bone cundizione ind'è a parte suprana di a Restonica. È, ripetu, custruisce cabinetti per a ghjente. Ùn ci n'hè micca, ci vole à fà ne.

Dunque, s'o ci mettimu in ballu per issa gestione à long'andà, pensu chì serà una riesciuta ambientale è economica. È serà un esempiu per a gestione di a nostra muntagna corsa sana.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre a toujours un regard très singulier sur la réalité.

Vannina Borromei a demandé la parole.

Mme Vannina BORROMEI

Merci, Madame la Présidente.

Vous l'avez dit, Monsieur le Président, une méthode innovante, une méthode exceptionnelle pour une situation absolument dramatique que nous connaissons aujourd'hui dans la vallée.

Je pense que je ne vais pas trop vous surprendre si je vous dis que je ne suis pas trop du même avis que mon collègue et ami Pierre sur l'avenir de cette vallée. En tout cas, pour vous dire sur ce rapport précisément, après je m'étalerai un peu plus, vous l'avez dit, la compétence du transport n'est pas dans le cadre d'un transport scolaire, donc ça n'est pas de la compétence de la commune, ni même de la comcom.

Vous récupérez cette compétence dans l'urgence, mais c'est quand même un transport qui est complètement exceptionnel sur une situation exceptionnelle. Donc, sur ce partenariat qui a été mis en place pour la prise en compte de la réflexion globale des travaux, effectivement, j'espère aussi que l'État prendra toute sa part parce que je crois que c'est un transport qui va être absolument nécessaire, c'est une première étape, mais je pense qu'il va y avoir aussi un coût absolument exceptionnel à la hauteur. Est-ce que le coût exceptionnel face à l'enjeu finalement toujours dans l'intérêt général, où se trouve l'équilibre ? Mais j'espère bien que tout le monde pourra nous accompagner, puisque là je pense qu'on peut parler évidemment tous en commun du plus petit échelon jusqu'à l'échelon étatique, voire au-delà, à l'échelon peut-être européen avec les différentes aides que nous pourrons avoir pour cet aménagement.

J'avais une petite question, je ne sais pas si vous le savez déjà, d'où va partir cette navette ? Mais si vous avez l'info, j'imagine peut-être de la gare ? OK. Je ne sais pas si on aura la capacité d'assurer le parking, mais peut être de Chabrière, ça pourrait être aussi une possibilité. Je réfléchis en même temps avec vous.

Pour l'aménagement, je l'ai toujours dit et je le dis avec encore plus de plaisir, je pense qu'il ne faut pas reconstruire la route, je suis d'accord. Je pense qu'il faut faire un téléphérique ou une « voie aérienne ».

Ce n'est pas nouveau, je pense que c'est un projet sur lequel on a déjà travaillé, qui paraît et qui paraissait il y a quelques années, quand on y avait réfléchi, complètement démesuré.

Aujourd'hui, je pense que quand on voit sur du long terme, ce sont des portes en tout cas qu'on ne doit pas fermer, qu'on ne peut pas fermer. On sait très bien que la route de ce côté connaît des événements systématiques d'éboulements, on l'a vécu et revécu depuis des années, peut-être de l'autre côté aussi. Mais en tout cas en termes d'impact environnemental, en termes d'investissement, moi je pense qu'on est en capacité aujourd'hui de montrer un exemple sur du long terme d'aménagement de cette vallée.

Je ne suis pas du tout d'accord sur l'idée de la fermer ou de la restreindre à des chemins, évidemment qu'il faut, et dans l'urgence et dans le court terme, aménager, réaménager et repenser. Ça, c'est une certitude. Mais je crois qu'il y a énormément d'exemples de vallées absolument exceptionnelles qui sont parfaitement préservées, qui sont parfaitement développées avec un tourisme maîtrisé.

Il y a un impact environnemental, un impact économique que l'on doit prendre en compte. Je pense que, aujourd'hui, parler de ce type de projet, de ce réaménagement, n'est pas du tout une aberration. Quand on repart de zéro, il faut avoir le courage de tout envisager.

Je sais qu'aujourd'hui, vous avez la pleine conscience de l'enjeu, mais il y a énormément d'attentes, énormément. La population est très inquiète, tout le monde est très attaché à la vallée, je ne vous parle même pas du lien affectif effectivement, mais il y a un enjeu environnemental, économique. Mais je crois que nous avons cette capacité et l'enjeu peut-être de montrer un exemple aujourd'hui d'aménagement où il va falloir du courage, du temps, des moyens. Je suis certaine que le courage nous l'avons, les moyens nous les aurons parce que tout le monde s'est mis autour de la table.

En tout cas, ne réduisons pas aujourd'hui le non-développement de cette vallée. Au contraire, repensons-la, pensons-la intelligemment, dans l'intérêt de tous, dans l'intérêt général. Je crois qu'aujourd'hui, c'est le moment peut-être d'avoir des projets qui auraient pu paraître complètement fous, mais qui aujourd'hui pourraient prendre tout leur sens. Voilà. Je vous remercie.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, permettite di di duie parolle nant'à u téléphérique ?

U téléphérique, ci avemu pensatu, ma ci hè un acellu chì tuttu u mondu si scorda, a passera di a Restonica, chì ghjè un acellu pruttettu è chì ùn puderia micca fà riproduce cù i currenti d'aria fatti di u téléphérique. Pensu chì seria un'opposizione, micca di noi ma di servizii di u Statu.

Mme la Présidente Marie Antoinette MAUPERTUIS

Di què ni riparleremu di l'aspetti tecnici, ci sò dinò i drone sè no vulemu cullà in drone, ghjè pussibile, puisque nous parlions de voies aériennes.

Alors à cette heure avancée de la matinée, y a t-il d'autres interventions ? Petru Antone Filippi.

M. Petru Antone FILIPPI

À ringrazià vi, Signore Presidente,

Venenu parechje parolle parlandu di iss'affare quì, ma pensu chì si ponu riassume in quattru.

Per raportu à l'affare di a Restonica, a prima ghjè stupore. Perchè ste duie timpeste sò state di una viulenza terribule è ci interrughjanu di sicuru nantu à e sfide chì ci aspettanu à u livellu climaticu ind'è l'anni à vene. Si parla di Portu, si parla di Corti, quasi dui anni fà si parlava d'Aiacciu, è pare chì l'affare anu da cuntinuà ind'è issu sensu custì. Pè disgrazia, ci vulerà à preparà si.

In Corti, hè stata a Restonica. Per i Curtinesi, a Restonica ghjè una parte di u so mondu, una parte assai assai impurtante. Moltu più per i Curtinesi chì li piacenu a muntagna, s'ellu ùn hè micca un pleunasmu, à di la franca, è chì e so spassighjate di a sera sò Melu è Capitellu, quelle di a mane Bettaniella, Gorìa, l'Oriente, a Maniccia, Monte Ritondu.

Ancu s'è no cunniscimu a nostra furtuna d'avè in Corsica un accessu à lochi magnifici, unichi, a prospettiva di truvà si ne privati, di sicuru, ne face cresce torna a cuscenza. Moltu più per un scaravagliese.

Ci hè dinò a parolla reattività. Què, ci vole à di la, a reattività di i servizii di a Cullettività, i silvagnoli, i servizii di e strade, accantu à i spenghjifochi, a securità civile, i merri, l'impiegati municipali, ecc, ecc.

Dinò a parolla necessità perchè ci hè una necessità di l'accessu. Per Corti à a Restonica. Ci hè l'agricultura, ne hà parlatu u Presidente, ci sò i pastori, chì ci travaglianu. Ci hè u turisimu di sicuru. Ci sò l'attori privati ma dinò a cumuna, perchè quale hè u giovani curtinese chì ùn hà micca travagliatu quassù à u parking di e Gruttelle d'estate, è ghjè quantunque impurtante à piglià lu in contu.

A necessità dinò per raportu à l'aspettu spurtivu. Pengu à un evenimentu maiò in Corti, ghjè quellu di u Restonica trail, chì hè diventatu oghje un evenimentu internaziunale, chì hà fattu di Restonica è Tavignanu u centru di a so cumpetizione è què, ci vole à pensà ci dinò. È po, aldilà di i Curtinesi, ghjè dinò per raportu à i Corsi in generale. Perchè cumu l'aghju detta prima, hè impurtante per i Corsi d'avè accessu à a bellezza di sti lochi. Ùn sia chè pè mantene a cuscenza di ciò ch'ellu ci vole à priservà è difende. Di perchè ci battimu. Certe volte, malgradu l'assalti, i più bassi.

Infine, pengu chì a parolla maestra ghjè u cullettivu. Perchè hè statu un travagliu cullettivu, trà u Statu, a Cumuna, a Cullettività. Perchè a Corsica hè diversa, certe volte hè divisa, ma à spessu hè capace d'intelligenza cullettiva. Di travaglià in seme, à l'ora di e grande sfide, quand'ellu si parla di u bè cumunu.

È dunque, u gruppu "Fà populu in seme" parteciperà dinò à issu travagliu cullettivu, è vuterà à prò.

Mme la Présidente Marie Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Altre dumande nant'à stu cartularu ? Nò. Allora, u Presidente hà a parolla.

Battì, scusa, ùn t'aghju micca vistu.

M. Jean-Baptiste ARENA

Ghjustu per dumandà un affare.

A sò chì u Presidente Livrelli hà scontratu à l'agricultori, per sapè ghjustu per via di elli cumu si passava l'affare per elli, per l'accessu quassù, à e Gruttelle, per u travagliu.

Mme la Présidente Marie Antoinette MAUPERTUIS

Ùn sò micca s'è u Presidente di l'esecutivu hà l'infurmazione ? Iè, t'hà da risponde.

Presidente, avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Prima di tuttu, vularia ringrazià di sicuru à quelli chì sò intervenuti, è in più, d'esse intervenuti in lingua corsa, à spessu, face piacè, ne prufittu pè salutà à i nostri traduttori è traduttrice.

Eiu vogliu dì chì ùn simu micca i soli à esse di pettu à issi strazii è à isse riflessione. Aghju lettu, pochi ghjorni fà un articulu interessante assai nantu à i dibattiti ch'ellu ci hè in Francia per raportu à a candidatura di e regione Sud è Rhône Alpes per i ghjochi olimpichi di u 2030, ùn sò micca s'è v'avete l'occasione di leghje què. Sò i soli à esse candidati dunque normalamente avarianu da esse ritinuti.

Ma ci hè una vera discussione pè sapè cumu ci vole à urganizà issi ghjochi, sia secondu u mudellu di l'annate 70/80 o allora secondu un mudellu novu, ripinsatu, intigrendu tutte e difficultà di u riscaldamentu climaticu è à traversu issa andatura, ci hè a sorte di tutte ste regione di Francia o d'astrò, chì si sò sviluppate direttamente intornu à a neve, è induve ùn ci hè più neve. Avete vistu per esempiu chì, ch'ella sia in Francia, o in Italia, ci hè decine di millaie d'impiechi chì sò oghje minacciati, è chì e ghjente sò obligati à ripinsà a so manera di campà è di travaglià.

Dunque, cumu l'avemu dettu à spessu, pensu chì ci vole à fà di issa difficultà un opportunità. È averemu discussione, à mezu o à long'andà, ci simu dati i mezi à traversu l'urrganisazione di a nostra riflessione, à traversu i cunsigli chì avemu da andà à circà, i paragoni ch'ellu si pò fà, per esempiu ind'è d'altre valle chì s'assumiglianu. Ùn dicu micca ch'elle sò pare à a Restonica perchè a Restonica, tuttu u mondu a sà, hè senza paru, ma ind'è e valle chì sò cum'è a Restonica o quasi cum'è a Restonica, guardà à pena cum'è in altrò e ghjente anu pussutu accuncià a necessità à tempu di permette à a ghjente d'andà nantu à u situ è a necessità di rispittà tutte e debulezze.

Allora, avemu da riflette nantu à què, eiu, nantu à l'affare di a strada, cusì, pensu chì ùn ci vole micca à rifà a strada, ma cum'è l'aghju detta, ùn pudemu micca caccià, soprattuttu sicuramente micca avà, caccià a pussibilità di dibattitu generale, è di tutta manera ci vularà dinò à pinsà à una forma di cuncertazione è di decisione chì hà da permette à tutt'ognunu di fà valè u so puntu di vista.

Aviamu parlatu, i primi ghjorni, di a pussibilità di un téléphérique, si face in altrò, ci sò dinò custi e difficultà. L'acellu, u passaru -mi pare ch'ellu hè in francese, la sitelle, c'est Pierre qui me l'a dit. Il y a certainement d'autres contraintes techniques, environnementales, etc. Mais ce qui est certain, c'est qu'on ne pourra pas revenir à la situation antérieure. Donc, il va falloir faire œuvre de créativité et d'inventivité.

Moi, ce que je voudrais faire passer comme message, c'est quand même un message d'espoir. Je pense qu'aujourd'hui, Corte est vraiment à un croisement de son histoire et de son développement et qu'à travers l'agrégation de différents dispositifs et leur concomitance, je pense qu'on est en train de construire ensemble, et c'est ça qui est extraordinaire, le vrai Corte du 21^{ème} siècle, avec un message aussi pour l'intérieur de la Corse, parce que si on réussit le pari de Corte, c'est le pari du Boziu, du Niolu, du Venacais qui est gagné aussi, la Castagniccia, etc.

Donc, rappeler quand même l'ORT qui est en cours, l'ORT a vocation à transformer totalement le visage de la ville. C'est une opération qui est menée à titre principal par la ville, bien sûr, avec le soutien de l'État, l'intercommunalité, par exemple pour les transports, avec les limites et contraintes, et la Collectivité de Corse, y compris de façon transversale, sont totalement impliqués dans cette opération. Un autre acteur, c'est l'université de Corse. On l'a dit souvent, on est passés de Corte, ville universitaire, à Corte, ville université. Ce n'est pas seulement qu'une habileté sémantique. Une ville université, c'est une ville qui est en même temps ville et université. On est, je crois, la seule où il y en a deux, chaque fois, Pierre me le dit, Petru Antone aussi, où il y a autant d'habitants que d'étudiants. Donc, il y a vraiment une interpénétration des deux enjeux.

Aujourd'hui par exemple, y compris à travers des choix puissants comme celui de dire on abandonne le 3^{ème} campus pour recentrer toutes les activités de l'université actuelles ou à venir, dans le centre-ville ou autour du centre-ville et intégrer le site du 3^{ème} campus, y compris dans la mobilité nouvelle de la ville et la mobilité douce. Faire revivre le centre-ville et le Corte historique, le piétonner largement, Corti Citadella 21 où je pense qu'il y a une capacité d'attractivité extraordinaire. Ça a été dit à la fois Corte, aujourd'hui incontestablement capitale du sport nature à travers le Trail Restonica, culture à travers le musée Corsica 21, l'université de Corse, etc., la proximité à travers un réseau routier qu'on a quand même largement amélioré et sécurisé, la desserte aussi, par exemple, vous parliez du quartier de la gare, je crois que la restructuration du quartier de la gare, en impliquant les chemins de fer et l'ensemble des riverains, c'est un enjeu qui est absolument essentiel.

Le dernier mot que je veux avoir, c'est l'enjeu de Tattone et du transfert, on travaille beaucoup dessus, là aussi dans un comité de pilotage qui implique tous les acteurs, y compris les salariés et leurs syndicats bien sûr, y compris l'ARS. Il y a à la fois le projet de requalification du site actuel de Tattone, mais si on transfère et qu'on construit un nouvel hôpital sur Corte avec en arrière-plan le projet de centre hospitalier universitaire, bien sûr multipolaire et multisites, mais avec son centre administratif à Corte où il y a l'université et où il y a la

formation, je pense qu'on a là, je dirais, le tableau d'une ville et d'une région qui peuvent véritablement devenir des locomotives pour tout l'intérieur de la Corse.

C'est pour ça que je suis heureux qu'on ait ce débat global qui peut paraître nous éloigner de la simple attribution d'une ligne de desserte de navettes, mais cette première concrétisation technique, elle est le fruit de la méthode globale qu'on met ensemble. On a la chance aussi d'avoir la volonté de travailler ensemble parce que sans volonté de travailler ensemble, on ne va nulle part.

Donc c'est un chantier énorme sans précédent à bien des égards. Mais moi, je suis optimiste sur notre capacité à relever collectivement le défi. Je pense que le débat qui a eu lieu nous confirme dans cette volonté commune.

En ce qui concerne, et je termine, la question de notre collègue et ami Jean-Baptiste, il y a donc l'ODARC qui aide au cas par cas chacun des agriculteurs de la vallée. Il y en a certains, vous les avez vus à la télé, qui sont des bergers qui ont leurs estives en haut de la Restonica qui ne pourront pas remonter produire là-haut cette année. Donc, l'ODARC va les accompagner pour organiser leur production à Altiani où ils travaillent l'hiver. L'ATC s'est également approchée d'eux pour les accompagner sur la promotion de leurs produits agricoles et essayer d'être le plus aidant possible, étant précisé qu'au départ, les travaux d'urgence et l'accompagnement d'urgence ont été assurés directement par la commune de Corti.

Je remercie aussi mon cabinet et notamment à Jean-Baptiste Calendini et Maria-Dumenica Cesari qui travaillent beaucoup sur ce dossier parce qu'il leur tient beaucoup à cœur et tout le monde comprendra pourquoi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avà ci vole à passà à u votu nant'à sta creazione di linea di trasporti stradali per a Restonica.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

Tuttu u mondu. Unanimità ! È un caru salutu à tutti i Curtinesi.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Avà, avemu da passà à l'esamine di e muzione. Avemu da piglià quantunque 5 minuti tutti insemi, i presidenti, ci mittimu quì da cantu per parlà perchè ci sò duie muzione più un'antra ch'hè ghjunta in urgenza. Eccu.

Suspension de séance. Merci.

La séance est suspendue à 12 h 18 et reprise à 12 h 57.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Reprise de la séance, s'il vous plaît.

Je vais demander au Conseil exécutif de rejoindre ses bancs. Je ne sais pas si le président de l'exécutif veut assister à l'examen des motions ? D'accord, donc nous l'attendons.

MUZIONE / MOTIONS

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On va commencer par étudier si vous en êtes d'accord, la motion relative au groupe Casino et à la situation des salariés de ce groupe en Corse. Cette motion, je le rappelle, intervient dans un contexte d'inquiétude forte des salariés du groupe en Corse, suite à une mise en vente des actifs du dit groupe à l'échelle nationale.

Donc, l'incertitude la plus grande règne sur le devenir de l'enseigne Casino en Corse, en Corse, c'est le groupe Codim et des 18 hypers, supers et supérettes et les 1200 salariés.

Une proposition de motion a été faite par le groupe « Core in fronte » et c'est lui qui va présenter cette motion.

Motion N° 2024/O1/002 déposée avec demande d'examen prioritaire par tous les groupes de l'Assemblée de Corse, Pierre Ghionga non inscrit ainsi que la Présidente de l'Assemblée de Corse : Soutien aux employés du groupe Casino en Corse

Mme Serena BATTISTINI

Oui, merci.

Le groupe « Fà populu » s'associe à la motion. On fait une motion commune. Je présente la motion, Louis prendra la suite et le groupe « Avanzemu » aussi. Le Président de l'ADEC nous lira un courrier sur les dernières évolutions.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Lors d'un échange en conférence des présidents, je crois savoir aussi que le groupe « Un soffiu novu », on attend évidemment la dernière version de la motion conjointe, pourrait s'associer bien évidemment à cela. Je vois que le non-inscrit Ghionga semble s'associer. Il n'a pas encore lu le texte mais il s'y associe. Je vous donne la parole, Serena, vous présentez la motion conjointe, enfin la motion « Core in fronte » amendée par les soins de « Fà populu ».

Les autres, vous nous dites si vous vous y associez ou pas. Nous interrogerons évidemment l'exécutif.

Vous avez la parole.

Mme Serena BATTISTINI

Merci.

Le groupe « Casino », acteur historique de la grande distribution en France, a été placé en procédure de sauvegarde accélérée afin de restructurer sa dette abyssale en octobre 2023.

La chute aura été rapide et ce sont 50 000 employés concernés par la disparition du groupe. Sur 313 magasins, le sort est scellé depuis quelques jours pour 288 qui seront repris par Auchan et Intermarché. En Corse, c'est « Codim 2 » qui gère les établissements, 4 hypermarchés, 9 supermarchés, 2 drives et 3 cash.

Les tractations ont lieu en ce moment, on a su qu'il y avait une volonté pour les repreneurs d'exclure des tractations le magasin de Mezavia. La microrégion accueille un nombre bien trop important de mètres carrés de grandes surfaces. Le risque qui pèse aujourd'hui sur ces emplois est la conséquence indirecte des choix politiques passés, à ces milliers de mètres carrés autorisés en CDAC en 2017.

Aujourd'hui, nous apportons notre soutien aux employés de Casino Corse. Nous déplorons la situation et nous les soutenons pleinement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Louis Pozzo di Borgo pour « Fà populu ».

M. Louis POZZO DI BORGIO

Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, dans le droit fil de ce qui a été dit par Serena Battestini, un premier axe, c'est bien entendu, ces 1 200 emplois qui sont menacés et pour ceux qui connaissent le système de la grande distribution, au-delà du groupe Codim qui est détenu à 100 % par « Casino », il s'agit aussi du propriétaire foncier de tous les magasins CORIN, avec d'innombrables et de nombreux petits commerçants qui sont dans ces galeries. Donc, tout un pan de l'économie aussi.

Je développerai le circuit court puisque « Casino » est une des seules grandes surfaces, en tout cas la grande surface, où le groupe qui joue le plus le jeu de l'agriculture et notamment des produits corses.

Je vous le disais, derrière ces 1 200 emplois, c'est aussi le contre-pied parfait depuis des années grâce à une lutte syndicale de premier ordre, eh bien d'acquis sociaux pour ces salariés qui va bien au-delà de ce qui se pratique actuellement dans la grande distribution et que nous serons très vigilants. Ce qui nous alerte, c'est justement, la préservation des emplois, la préservation des acquis sociaux pour ces salariés, mais aussi de continuer à promouvoir la filière corse via la grande distribution, même si ça peut paraître paradoxal, en tout cas c'est ceux qui jouent le plus.

Autre point de vigilance, effectivement le magasin de Mezavia qui est un magasin actuellement en difficulté et pour une raison simple, c'est la multiplication des grandes surfaces dans un environnement proche. Alors oui, et on aurait pu avoir un débat, ce n'est pas l'esprit de la motion, mais c'est vrai que la zone de chalandise est ce qu'elle est, et lorsqu'on démultiplie les mêmes types de magasins, typologies de magasins dans un environnement aussi proche, ça crée des difficultés et forcément de la casse sociale

Enfin, vous dire que nous serons très vigilants sur les conditions de reprise. Le Conseil exécutif a beaucoup travaillé sur ce sujet depuis plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Le conseiller en charge Alex Vinciguerra s'exprimera. Mais vous dire qu'avec cette vision commune avec le groupe « Core in fronte », nous tenons à nous associer à la défense des emplois, à la défense des acquis sociaux et dire et redire aux représentants syndicaux mais aussi à l'ensemble des salariés du groupe Codim sur la Corse qui est un acteur historique, que nous serons là pour les accompagner, et veiller à ce qu'il n'y ait pas de casse sociale et que la reprise du groupe Codim qui est détenu à 100 % par Casino se fasse pas, non pas par le démantèlement du groupe, mais bien par un rachat global. C'est comme ça qu'on préservera les acquis sociaux.

Merci.

Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Avant de passer la parole à l'exécutif, je souhaiterais entendre les autres groupes sur le sujet.

M. Saveriu LUCIANI

On peut enfoncer les portes ouvertes, on a reçu en tant que groupe une délégation des syndicalistes et bien entendu, il n'y a pas d'équivoque. Je pense que ce que dit Louis, ce qu'a présenté Serena, nous convient parfaitement, on est sur une brèche, pratiquement le plus grand employeur de Corse. Il n'y a aucun souci sur notre soutien et sur l'accompagnement, surtout de la suite parce que comme on l'a souligné, il y a un souci, notamment sur le centre de Mezavia.

Donc là encore une fois, on est très vigilants avec bien entendu les attendus de cette motion qui nous interpelle notamment, sur le danger de voir un monopole s'installer ici. On n'est pas à un monopole près et je crois qu'on est aujourd'hui dans un combat d'autonomie, voire de souveraineté, qui nous inspire simplement le même tracé, la même route sur ce qui est le refus du fait accompli et surtout défendre, comme l'a dit Louis, plus d'un millier d'emplois sans compter la périphérie induite qui est beaucoup plus importante et surtout des lieux de vie et des lieux qui permettent aussi à ce pays d'avoir, peut-être, on espère et j'attendrai la communication du président de l'ADEC, un niveau d'inflation qui soit relativement affaibli, en tous les cas, même anéanti et qu'on puisse retrouver aussi des conditions pour les contribuables et les Corses qui nous permettent d'avoir un coût de la vie qui revienne à une normale, on le dira comme ça. Merci.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Nous souhaitons nous associer à cette motion qui apporte, nos collègues l'ont dit avant nous, notre soutien total aux salariés et à la préservation des acquis sociaux.

Alors « souhaite que la reprise n'ait pas de conséquences sur le prix de l'alimentaire », oui, si c'est une baisse, on en serait ravis, en particulier sur le prix des produits agricoles locaux.

Pour le reste, nous suivrons avec attention ce qui va se passer, sachant qu'au-delà des intentions que nous partageons, je ne sais pas si nous pourrions avoir un droit de décision sur ce qui va se passer. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je passe la parole au Président de l'ADEC qui va nous donner des informations, et demander l'avis de l'exécutif aussi.

M. Alex VINCIGUERRA

Merci à vous tous de vos différents éclairages sur ce sujet.

C'est un sujet qui nous préoccupe, avec l'ensemble de l'exécutif d'ailleurs et son président depuis plusieurs semaines. C'est un sujet important, c'est 1300 salariés, c'est aussi, comme vous l'avez dit, des commerces liés, c'est un débouché certain pour nos productions agricoles et agroalimentaires, c'est certainement d'ailleurs l'enseigne qui joue le mieux le jeu à ce sujet. Et donc, on s'est intéressé de très près à ce qui arrive au groupe Casino. C'est aussi un effet de ce qui peut arriver en Corse lorsqu'un grand groupe international est défaillant.

Le groupe Casino, c'est un groupe qui a été placé en procédure de sauvegarde accélérée, au mois d'octobre et le 25 février, le tribunal de commerce de Paris doit statuer sur l'avenir du groupe.

Entre-temps, un consortium d'acteurs essentiellement financiers s'est positionné pour reprendre les 6 400 petites et moyennes surfaces du groupe, c'est-à-dire les enseignes Monoprix, Franprix, SPAR etc. Par contre, le tribunal a demandé la vente des 300 hypermarchés. Donc aujourd'hui, dans le protocole de vente qui sera proposé le 25 février au tribunal de Paris, il y a 284 supermarchés qui ont été repris par les enseignes Intermarché, Auchan et Carrefour.

Nous, nous avons essayé de travailler en liaison étroite avec la direction générale du groupe Casino qui est, vous le comprenez bien, en ce moment dans une période de grande incertitude puisque les repreneurs auront très certainement leurs propres acteurs, leur propre directeur.

Vous comprenez bien aussi que l'ensemble des informations doit être pesé au trébuchet puisqu'on est dans une procédure judiciaire qui doit déboucher sur la réorganisation d'un des plus grands groupes de distribution alimentaire du monde.

Ça intéresse l'exécutif de Corse, ça intéresse aussi et surtout le ministère de l'économie et des finances. Je vous lis ce qu'a répondu Bruno Le Maire en décembre, au sénateur Pierre-Jean Rochette qui l'interrogeait sur le devenir du groupe Casino, Bruno Le Maire a affirmé que « les salariés n'avaient pas à payer pour les erreurs stratégiques commises depuis plusieurs années par la direction de Casino et s'est dit là pour défendre les intérêts des salariés et garantir le respect de l'ordre public économique ». Donc ça préoccupe aussi l'État français à son plus haut niveau.

Nous, pour notre compte, qu'est-ce qui se passe ? On a un ensemble de magasins, 1300 salariés qui font partie d'un groupe, le groupe Codim 2, qui est propriété exclusive du groupe Casino.

Dans les discussions que nous avons pu avoir avec le groupe, ce groupe nous dit plusieurs choses, et j'ai demandé à la direction générale du groupe de nous faire une communication précisant la stratégie du groupe sur Codim.

Je vais vous lire cette communication et puis on en tirera ensemble les conséquences immédiates :

« Mesdames et Messieurs les conseillers de l'Assemblée de Corse,

Une procédure de sauvegarde accélérée a été ouverte le 25 octobre dernier par le tribunal de commerce de Paris en vue de mettre en œuvre le plan de restructuration de la dette financière du groupe Casino. Il s'agit d'une étape importante qui s'échelonne sur 4 mois, donc jusqu'au 25 février 2024.

À la fin de cette procédure, le plan de désendettement et d'apport de fonds propres par le consortium qui reprendra le contrôle du groupe sera mis en œuvre.

Par ailleurs, et compte tenu de la dégradation de ces résultats 2023, le groupe Casino est entré en discussion exclusive fin 2023 avec ses concurrents Auchan, le groupe « les Mousquetaires », en vue de la cession de la quasi-totalité du périmètre des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino. Ces discussions ont abouti à la signature d'un accord portant sur la cession de 288 magasins.

Le réseau de magasins de la société Codim implantée en Corse, ne figure pas dans la liste des magasins concernés par cet accord. Le réseau reste bien dans le périmètre du groupe Casino repris par le consortium. Néanmoins, à terme, le groupe Casino garde bien pour objectif la cession de la totalité des supermarchés et hypermarchés dont ceux de la Corse, bien que le processus ne soit pas encore engagé. Nous privilégions un projet de cession de la société Codim dans sa globalité et non magasin par magasin.

En tout état de cause, nos équipes sont régulièrement informées de l'évolution de la situation et nous avons à cœur de privilégier ce cadre de dialogue social.

Nous demeurons bien évidemment très attentifs aux attentes et préoccupations exprimées localement et vous prions de croire en notre détermination à préserver l'activité de nos magasins corses, de préserver les emplois et de continuer à accueillir nos clients dans les meilleures conditions ».

Donc voilà la communication de la direction générale du groupe Casino.

Alors qu'est-ce qu'on peut en tirer comme élément ? Premièrement dans l'urgence aujourd'hui, le groupe Codim 2 reste dans le périmètre du groupe Casino qui n'est pas un groupe qui est mort, il reste au groupe Casino les 6400 enseignes de petites et moyennes surfaces, les Monoprix, Franprix, SPAR, etc.

Deuxièmement, à aujourd'hui, il n'y a aucune remise en cause des emplois et avantages salariaux qui est à l'ordre du jour, je dis bien à aujourd'hui.

Troisièmement, et c'est important, il y a la volonté de ne pas vendre le groupe à la découpe et de ne pas démanteler le groupe, mais de vendre la totalité du groupe, même s'il faut se souvenir que l'objectif de la direction de Casino c'est de vendre la totalité des supers et hypermarchés, y compris la globalité du groupe Codim.

Donc, je dirais qu'on est partagés entre le fait que les emplois à aujourd'hui ne seront pas remis en cause et les avantages sociaux non plus, que le groupe ne soit pas démantelé, mais il faut qu'on porte la plus grande vigilance à ce qui va arriver. Pourquoi ? D'abord, parce que s'il y a démantèlement, il y aura probablement perte d'emplois, perte d'avantages sociaux. Ensuite, s'il y a démantèlement, on risque d'avoir des transformations avec des repreneurs sur les points qui fonctionnent bien et moins de repreneurs évidemment sur les points et surfaces qui fonctionnent moins bien, je pense au groupe d'Aiacciu. Enfin, si on a des repreneurs de la grande distribution qui ne jouent pas le jeu de la diffusion des produits locaux, on aura forcément quelques problèmes avec nos agriculteurs et nos structures de l'agroalimentaire.

Donc, tout ça pour vous dire que, à aujourd'hui, il n'y a pas d'inquiétude immédiate, mais on sent bien dans le courrier du groupe et dans toutes les discussions que j'ai pu avoir avec eux, qu'il y a une inquiétude diffuse, alors inquiétude qui, à leur niveau, est très importante parce que c'est l'ensemble du groupe qui est remis en cause, inquiétude qui, à notre niveau, ne peut être gommée.

Donc, on est soulagés dans l'immédiat, mais on reste très vigilants.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je vais soumettre au vote cette motion...

M. le Président Gilles SIMEONI

Avis favorable du Conseil exécutif.

Merci, Monsieur le conseiller exécutif. Heureux que cette motion fasse l'unanimité. Bien sûr, le Conseil exécutif restera mobilisé aux côtés de l'Assemblée de Corse, aux côtés des syndicats et aux côtés des salariés pour faire que les décisions à intervenir, même si nous sommes sans prise juridique directe sur celles-ci, mais nous continuerons à être mobilisés aux côtés de l'Assemblée de Corse, des salariés et de leurs syndicats pour peser de tout notre poids pour que

les décisions à intervenir respectent bien sûr les intérêts des salariés et plus globalement la vision que nous avons de la place de ce secteur d'activité dans notre économie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, nous avons compris que l'avis était positif.

Désormais, c'est une motion que je ne vais pas relire, de soutien aux employés de Casino en Corse, déposée par les groupes de l'Assemblée de Corse, on est bien d'accord, par tous les groupes de l'Assemblée de Corse, par Pierre Ghionga que je n'oublie pas et par moi-même, la présidente, pour lui donner un peu plus de force.

Je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La motion est adoptée à l'unanimité.

La deuxième motion à examiner va être présentée par le groupe « Fà populu ». Je ne sais qui la présente, c'est la motion relative au brevet.

Motion N° 2024/O1/003 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Fà Populu Inseme » : **Changement du cadre réglementaire du diplôme national du brevet et recul de l'utilisation des langues dites « régionales »**

Mme Françoise CAMPANA

A muzione pruposta tratta di e mudificazione di mudalità di passassione di u bruvettu di u culleghju.

Sin'à avà, pè i candidati chì avianu fattu a scelta d'impennà in lingue dette regionale, e cunsigne eranu tradutte.

In tantu, una lettera destinata à i rettori, à i direttori academichi è à i capi di i stabilimenti insegna chì pocu imprema a lingua aduprata, i sugetti è i documenti d'accompagnera, ùn seranu più traduti in lingua nustrale. Si fermeranu in francese.

Stu fattu custituisci una rigressioni tamanta pè via di e lingue cuncernate, ch'ella sia u bascu, u brittonu, l'uccitanu o u corsu.

Je vais vous lire les considérants, Madame la Présidente ? Non.

Cette motion demande donc à l'Assemblée de Corse d'affirmer sa volonté de donner aux langues et cultures dites régionales leur juste place.

Sur le deuxième dispositif, nous avons fait un amendement : et de dénoncer cette nouvelle atteinte aux langues dites régionales, à la langue corse en particulier, qui constitue un recul manifeste quant à leur utilisation, d'exiger le maintien des sujets du diplôme national du brevet en langue dite régionale, de soutenir toutes les initiatives prises par les divers collectifs et associations des langues concernées en ce sens et notamment celle prévue par des jeunes collégiens et lycéens bretons, basques et corses qui se rassembleront à Paris le 7 février devant l'Assemblée nationale.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quale hè chì vole piglià a parolla nant'à sta muzione ? Un pour, un contre ? Personne.

Donc ? tout le monde est d'accord ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Tout le monde est d'accord, j'espère.

Simplement, il y a une petite erreur, il n'y a pas d'énoncés mathématiques en corse, étant enseignant de collège aussi. Mais le vrai problème, il n'est pas là. On votera sans problème. Je crois qu'il y a un recul, mais vous savez, je crois que c'est kabyle : « si j'avance je meurs, si je recule je meurs, alors j'avance ». Là, on recule et en reculant, systématiquement, l'État avance avec son bulldozer et finalement nous met en difficulté. Mais le vrai problème, encore une fois, n'est pas là, c'est un problème global où on se retrouve avec un collège qui est aujourd'hui en crise, en crise de vocation, en crise d'effectifs et en crise de propositions pédagogiques.

Donc, je la ramène à la motion qu'on avait votée l'an dernier, qu'on avait présentée où il y a finalement, et ça recoupe encore une fois la grande discussion avec Paris, sur quelque part, je ne parlerai pas de souveraineté pédagogique, mais vous avez bien compris qu'aujourd'hui, l'enjeu pour nous, il est sociétal et on ne peut pas tolérer de maintenir... Parce qu'on la votera, symboliquement, c'est intéressant, mais politiquement, en la votant, j'ai l'impression aussi de reconnaître un peu le recul et un recul qui peut être mortel. Je pense qu'il faut dire, on ne l'amendera pas, mais il faut dire qu'à un moment donné, on va refuser carrément ce principe-là. Nous, on veut un enseignement au moins bilingue au collège.

Cette motion-là, je le dis en toute honnêteté, elle est réductrice parce qu'on a l'impression de mettre une rustine sur un pneu qui aujourd'hui est rechapé.

Donc encore une fois, on votera, mais je vous dis simplement qu'il va falloir très rapidement leur reposer le problème, le vrai problème, celui de la place de la langue corse dans l'éducation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Une autre intervention ? On va demander l'avis au Conseil exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

À favore !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

In favore !

Saveriu, il est bien évident que nous partageons ce que tu as dit, et dans les périodes de transition avant d'atteindre l'optimal, l'optimum, bien évidemment il faut faire avec ce qu'on a, mais marquer quand même le coup. Pourquoi ? Parce qu'on ne peut pas, dans aucune langue, quelle qu'elle soit, on ne compose pas dans une autre langue, on compose dans la langue. Donc ça, il y a des alertes qui ont été soulignées par des enseignants et c'est important qu'on puisse réagir ici, d'où la motion, je le comprends comme ça, de « Fà populu in seme ». Nos interventions sont complètement complémentaires.

Je soumetts au vote l'amendement. Il est mineur mais il faut le signaler quand même.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement a été présenté dans le cours de la présentation de la conseillère, si vous aviez écouté !

M. Saveriu LUCIANI

Pardon, j'étais au fond de la classe !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement, je le lis : « qui constitue un recul manifeste quant à leur enseignement », et on met, ça va dans ton sens « qui constitue un recul manifeste quant à leur utilisation. »

D'accord ? Eh bien voilà, quand vous voulez écouter, vous écoutez, élève Luciani !

Je sou mets au vote l'amendement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Quale hè chì ghjè in favore ?

Aduttatu à l'unanimità.

Avà a muzione. Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

ADUTTATA à l'unanimità !

À ringrazià « Fà populu » pè sta muzione.

Avà, c'hè una ultima muzione in seguita di u dibattitu eri nant'à u raportu di a camera regionale di i conti è l'articulu di u « Canard enchainé ». Hà da esse prisentata per Jean Biancucci postu ch'ellu hà fattu una pruposta in cunferenza di i presidenti prima, ma serà una muzione di tutti i gruppi di l'Assemblea di Corsica. Un aghju micca l'avisu per avà di Pierre Ghionga è di mè stessu.

Avete a parolla.

Motion N° 2024/O1/005 déposée avec demande d'examen prioritaire par tous les groupes de l'Assemblée de Corse, Pierre GHIONGA, non-inscrit ainsi que la Présidente de l'Assemblée de Corse : Soutien suite à un article de presse mettant en cause le Président du Conseil exécutif de Corse et une délibération de l'Assemblée de Corse.

M. Jean BIANCUCCI

À ringrazià vi.

Cette motion, dont on a décidé hier la mise en discussion aujourd'hui à l'Assemblée, comporte quelques considérants et bien entendu, il y a un certain nombre de choses fortes qui sont affirmées. Cette motion a recueilli l'assentiment de tous les groupes.

« VU le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes « Collectivité de Corse : l'action pour la prévention des risques et la protection environnementale du littoral de la Corse - Exercices 2018 et suivants »,

VU le rapport de présentation n° 2024/O1/021 du Président du Conseil exécutif en date du 1^{er} février 2024,

VU l'article du Canard enchaîné « *Simeoni s'invite à la table du "Petit Bar"* » dans son édition du 31 janvier 2024,

VU les débats publics tenus à l'occasion de la session publique du 1^{er} février 2024 et les prises de parole intervenues en cette occasion au nom des différents groupes de l'Assemblée de Corse,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REAFFIRME son attachement à la liberté de la presse dans toutes ses dimensions, y compris la presse d'opinion ou satirique.

RAPPELLE que cette liberté fondamentale doit s'exercer dans le respect de certaines règles, notamment celles de ne pas tenir de propos diffamatoires ou injurieux.

RAPPELLE que ces principes et règles valent pour tout organe de presse, tout citoyen et tout élu.

RAPPELLE également que la décision de préemption mise en œuvre sur l'île de Cavaddu, symbole de la spéculation et du non-droit, procède d'une délibération de l'Assemblée de Corse, à savoir la délibération N° 18/374 AC en date du 25 octobre 2018 approuvant la décision d'acquisition par voie de préemption au titre des espaces naturels sensibles d'une parcelle cadastrée section Q n° 272 de terre sise à Bunifaziu, île de Cavaddu.

CONSTATE que le contenu de l'article intitulé « *Simeoni s'invite à la table du Petit Bar* » met gravement en cause la probité et l'intégrité du Président du Conseil exécutif de Corse à l'occasion de la mise en œuvre de cette délibération, et porte donc également atteinte, au-delà de l'homme, à la fonction qu'il exerce, aux élus de l'Assemblée de Corse et à la Collectivité de Corse, institution garante des intérêts moraux et matériels du peuple corse.

SOUHAITE en conséquence exprimer publiquement et de façon solennelle sa confiance totale relativement à la probité et l'intégrité du Président du Conseil exécutif de Corse. »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Jean. Est-ce qu'il y a des interventions ?

M. Pierre POLI

Je demande une interruption de séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, elle est de droit. Interruption de séance, s'il vous plaît. La séance est suspendue.

Je vous signale que le texte a été envoyé, vérifiez.

La séance est suspendue à 13 h 33 et reprise à 14 h 03.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, nous allons terminer l'examen de cette motion.

Donc, à la suite, effectivement, d'une demande de suspension de séance, les groupes se sont réunis. Il y avait une remarque qui était tout à fait judicieuse, c'est-à-dire qu'une référence aux élus n'avait pas été faite, elle est d'importance. Il s'agit donc aussi des élus de l'Assemblée de Corse plus précisément, qui ont été atteints eux aussi par le contenu de l'article évoqué depuis hier.

Donc, je ne relis pas toute la motion, je vous invite à aller à l'avant dernier paragraphe :

« CONSTATE que le contenu de l'article intitulé « *SIMEONI s'invite à la table du Petit bar* » met gravement en cause la probité et l'intégrité du Président du Conseil exécutif de Corse à l'occasion de la mise en œuvre de cette délibération », citée plus haut, délibération que nous avons votée, « et porte donc également atteinte, au-delà de l'homme, à la fonction qu'il exerce, aux élus de l'Assemblée de Corse et à la Collectivité de Corse, institution garante des intérêts matériels et moraux du peuple corse ».

Donc, il ne s'agit pas d'un amendement, puisqu'on vous a renvoyé la motion ainsi modifiée. Voilà, et maintenant on va pouvoir passer au vote.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc, la motion de soutien, suite à l'article mettant en cause le Président du Conseil exécutif et une délibération de l'Assemblée de Corse, est ADOPTÉE à l'unanimité.

Merci à tous pour votre collaboration.

Je vous rappelle donc que, dans l'ordre, nous avons, nous Conférence des présidents, tout de suite une réunion avec les agriculteurs, que dans la foulée, nous revenons dans cet hémicycle, pas avant 3 heures, ce qui vous donne l'opportunité, pour ceux qui le peuvent, d'aller vous restaurer.

Et qu'à la suite du retour en hémicycle avec, nous verrons, vote peut-être d'un texte, nous, nous aurons une Conférence des présidents élargie consacrée au processus. C'est ce qui est prévu à l'agenda.

Président, je vous passe la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci. Je souhaite simplement remercier l'Assemblée de Corse pour le vote de cette motion et de cette délibération à l'unanimité.

Je remercie l'Assemblée de Corse à titre personnel et aussi, et j'allais dire surtout, je prends acte de ce vote à l'unanimité en faveur du président du Conseil exécutif de Corse, de la fonction que j'ai l'honneur d'incarner aujourd'hui, de porter et d'exercer, et au-delà de la fonction de président du Conseil exécutif, de ce vote unanime en faveur du rappel de ce qu'est notre institution et de ce qu'elle a vocation à être pour la Corse et pour les Corses.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À dopu ! È ùn vi perdiste micca cum'è l'ultima volta !...

La séance est suspendue à 14h06 et reprise à 16 h 35.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci de rejoindre vos places.

Allora, ci hè statu una reuniona di i presidenti allargata à una persona per gruppi pulitichi, è cunsacrata à l'agricultura è situazione di l'agricultori.

(Panne de diffusion)

Dunque, dicia ch'emu cunsacratu una reunioni, incù tutti i gruppi è u presidente di l'Esecutivu è u presidente di l'ODARC, à a situazione di l'agricultura corsa. Ci hè statu un scambiu propiu riccu, interessante.

À ringrazià tutti quelli chì ci anu aspettatu è chì sò vinuti, è ci anu fattu parte di i so pensieri di sicuru, ma dinò di i so prugetti. Sò ghjente veramente non solu chì travaglianu nantu à i so terreni, ma chì dinò anu una visione di a Corsica à long'andà. È simu assai felice di stu dibattitu.

À l'usciu di sta reunione, hè stata pruposta, in cullaburazione trà u Presidente di l'Esecutivu, di sicuru u presidente di l'ODARC, ma tutti i gruppi di l'Assemblea, una resuluzione ch'aghju da leghje quì, è dopu l'aghju da mette à u votu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Au nom du Conseil exécutif de Corse, remercier les représentants des chambres d'agriculture et des différentes organisations syndicales qui ont participé à la réunion que nous avons organisée entre eux et les différents groupes et présidents de l'Assemblée de Corse, et le président de l'ODARC et moi-même.

Dire que cette réunion était d'abord une façon d'exprimer notre soutien au monde agricole mobilisé en France, en Europe et bien sûr d'exprimer notre soutien au monde agricole corse dans sa diversité, dans sa pluralité.

Et ensuite, mais je vais vous laisser lire, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, la résolution commune que nous avons adoptée. L'essentiel est bien aujourd'hui de se doter d'une méthode et d'un calendrier de travail qui vont nous permettre, je le pense et je l'espère, de déboucher sur des propositions concrètes bénéficiant d'un soutien le plus large possible, dans l'idéal de l'unanimité, aussi bien de la part du monde agricole, de ses institutions, de ses organisations syndicales, de ses acteurs, que de la part de la représentation élue de la Corse pour pouvoir construire cette agriculture de production orientée notamment vers l'objectif d'autonomie alimentaire en 2050, la construire avec l'ensemble des acteurs, y compris au plan territorial infra-insulaire, au niveau des

territoires de l'île, et pouvoir le proposer aussi bien dans le cadre du processus en cours entre la Corse et l'État, un processus tendant à l'autonomie, que dans le cadre des discussions qui seront ouvertes en suite des mobilisations de janvier, des discussions qui seront ouvertes au plan français, européen pour faire évoluer la politique agricole et notamment la politique agricole commune.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Juste une petite remarque avant que je ne donne lecture de ce travail.

Les conseillers le savent, je l'espère, la différence essentielle entre une résolution que nous allons prendre aujourd'hui et une motion, c'est que la résolution solennelle a plus de force politique, et elle est directement associée au travail de l'exécutif. Donc, c'est vraiment un travail conjoint et le document qui va être lu donc a une portée beaucoup plus forte.

Voilà, comme ça tout le monde a le même niveau d'information.

Donc, je lis ce document.

RESOLUTION RELATIVE A LA SITUATION DES AGRICULTEURS

« Résolution de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse

CONSIDERANT la généralisation des mobilisations agricoles depuis plusieurs jours dans toute l'Europe,

CONSIDERANT le mouvement engagé par les agriculteurs français et européens le 22 janvier dernier,

CONSIDERANT que les agriculteurs corses, mobilisés depuis des décennies dans la défense de leur profession, participent à cette mobilisation générale,

CONSIDERANT les difficultés rencontrées au plan général par les agriculteurs pour pouvoir vivre dignement de leur travail (réglementation européenne, hausse des coûts de production, difficultés d'accès au foncier, aux crédits, etc.),

CONSIDERANT qu'en Corse, ces difficultés sont amplifiées et aggravées, notamment par l'insularité et ses contraintes, la spéculation foncière et

immobilière, des installations en baisse et l'ensemble des problématiques structurelles et historiques qui n'ont jamais été réglées,

CONSIDERANT que la civilisation agropastorale corse est un élément constitutif de l'identité collective du peuple corse,

CONSIDERANT que le processus de discussion en cours entre la Corse et l'État, d'une part, et la perspective globale d'une évolution de la politique agricole aux plans français et européen doivent permettre de définir et d'adopter les règles et mesures de nature à garantir le développement d'une agriculture corse de production, orientée vers l'objectif d'autonomie alimentaire à l'horizon 2050,

L'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse,

AFFIRMENT solennellement leur attachement à l'agriculture corse et leur volonté de créer les conditions garantissant à tous les agricultrices et agriculteurs de pouvoir vivre dignement de leur travail,

ASSURENT les agricultrices et agriculteurs mobilisés de leur soutien total,

ONT CONVENU avec les chambres d'agriculture et les organisations syndicales agricoles d'une méthode et d'un calendrier de travail impliquant l'ensemble des acteurs et territoires de l'île, visant à définir et proposer les conditions et mesures nécessaires à la construction d'une agriculture de production orientée vers l'objectif d'autonomie alimentaire à l'horizon 2050.

PROPOSERONT ces mesures dans le cadre du processus en cours entre la Corse et l'État, ainsi qu'à l'occasion du cycle de discussions engagé aux plans français et européen, en suite de la mobilisation initiée le 22 janvier 2024. »

Donc, s'il n'y a pas d'objection à ceci, je sou mets tout de suite au vote cette résolution solennelle.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc VOTE à l'unanimité de l'Assemblée et de l'Exécutif.

(Applaudissements)

Eccu, què hè fatta ! Avete altr' affare à dì ci, o Sgiò Presidente, o per sta volta anderà ?

M. le Président Gilles SIMEONI

N'aghju abbastanza, vi ringraziau...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, donc cette session est terminée de manière fort heureuse.

À ringrazià vi à tutti. À ringrazià i servizii, i giornalisti dinò, quelli chì traducenu. Salute, vi ringraziemu.

È salute dinò à l'agricultori. À prestu ! Abbracciu !

La séance est levée à 16h45.